



[RBH] 23

N°10
gratuit & legal

La Gazette du Chanvre

N°10. JUIN/JUILLET. 2013

RBH23.COM

EDITO

Parcours vers la légalisation

par FARID

2012, année du changement ?

Le 20 avril 2011, sur la place des Droits de l'Homme et du Citoyen d'Evry, dans le cadre du "420", le collectif Cannabis Sans Frontières participait à l'appel international qui se déroule chaque année le 20 avril à 16h20, partout dans le monde pour réclamer la dépenalisation de l'usage du cannabis et de ses dérivés. Dans ce contexte, j'ai tenu à m'adresser au député-maire d'Evry Manuel Valls. Symboliquement je ciblais la capitale du Génomère en déclarant à Essonnes Infos : «La question du cannabis thérapeutique doit être posée»(1).

Avec la lettre de doléances remise au maire, réclamant un rendez-vous pour discuter des enjeux du cannabis thérapeutique, le collectif Cannabis Sans Frontières envisageait aussi de s'entretenir avec les responsables du Génomère, qui avaient obtenu l'autorisation de produire des médicaments spécifiques en tant qu'association à but non lucratif (2). Manuel Valls a donc répondu le 6 juin 2011 (Cf. fac. similaire). Un an plus tard, devenu ministre de l'Intérieur, son entourage répondait à ASUD «espérant que le ministère de la Santé fera contrepoids» à la Place Beauvau : «que les choses soient claires : la «gauche fumette», c'était 1968 pas 2012!» (3)

Mais c'est de la réforme de la loi du 31 décembre 1970, dont on parle !

Le 26 avril 2011, je recevais un message du Parti Socialiste sollicitant pour participer activement à la mobilisation dans le cadre de la Marche Mondiale du Cannabis. Ce message était signé par l'actuelle Porte Parole du gouvernement, Najat Vallaud-Belkacem, qui à l'époque était modestement «Adjointe au Maire de Lyon et Conseillère Générale du Rhône»:

Bonjour Farid, Je vous remercie pour ce message et votre sollicitation. Je suis effectivement Secrétaire Nationale du Parti Socialiste en charge des questions de société et j'estime pour ma part que cette question du cannabis en est une à part entière. Je me sens donc très intéressée par votre message. Toutefois, le Parti Socialiste s'inscrit dans un travail et une démarche collective, et ce sujet étant en réflexion actuellement, nous n'avons pas encore arrêté notre position sur le sujet. Je vous prie de bien vouloir être certain que je vous tiendrai informé dès que ce sera le cas.

Mais ce fameux 8 juin 2012 (5), un an avant le décret signé par Marisol Touraine, qu'avais-je donc à demander au nouveau Président élu et aux futurs députés qui siègeraient pour la 14ème législature à l'Assemblée nationale (6) :

Dans le cadre de la campagne électorale «Cannabis Santé Libertés Justice», et pour conclure celle-ci par un message clair, je vous adresse cinq propositions concrètes à mettre en oeuvre pour que le vrai changement s'opère maintenant !

- 1 - Libérons les balcons : pour une circulaire du ministère de l'Intérieur afin de cesser le harcèlement des usagers, adultes, qui dans un cadre privé font usage ou cultivent du cannabis pour satisfaire leur consommation personnelle ;
- 2 - Des Cannabis Social Clubs pour la production, la distribution et la consommation dans un cadre privé, collectif et non lucratif ;
- 3 - Une Agence Nationale du Cannabis Thérapeutique afin d'offrir le meilleur accès aux personnes malades ;
- 4 - Mise en place d'un Forum de la Société Civile pour la participation active de représentants d'organisations et celles des usagers de drogues à la définition de la nouvelle stratégie de la France en matière de drogues, pour une politique cohérente, pragmatique, audacieuse et responsable ;
- 5 - Halte aux tests salivaires non fiables.

Tout le monde sur la barricade !

Dominique Broc, Jean Baptiste Charbonnier, Francis Dubut, Dominique Loumachi, Jean Paul Laurent, ... Depuis, d'autres personnes ont pris des initiatives, même s'ils n'ont pas eu autant d'écho que les Cannabis Social Clubs Français avec Dominique Broc qui convoquait une assemblée générale constituante le 14 juillet 2012 à Tours. Le 27 juillet 2012, Olivier Asteggiano déposait une plainte (PV N°02261 - 2012) pour non assistance à personne en danger, déclarant « avoir besoin de

soulager son état avec de l'herbe de cannabis, étant atteint de sclérose en plaques ». Deux semaines plus tard, le 13 août 2012, c'est Jean Baptiste Charbonnier qui s'adressait simultanément au gouvernement, à François Hollande et au Président de l'ANSM pour une demande de dérogation à la loi en vue de l'usage, et/ou, de l'importation, et/ou de la production de cannabis thérapeutique. Voici un extrait du courrier qui maintenant, à la lecture du décret du 8 juin 2013, peut prendre un tout autre sens :

Monsieur le Directeur Général,
(...) Je me permets de vous demander, par la présente lettre, et en tant que patient atteint de SSPT depuis 2002, (Syndrome de Stress Post-traumatique) de bien vouloir m'accorder une dérogation à la loi, concernant l'interdiction de toute importation, transport, détention, usage et prescription de cannabis à des fins thérapeutiques. Ce qui me permettrait de soigner mon SSPT au cannabis ou avec d'autres médicaments à base de cannabinoïdes (de type SATIVEX, BEDROCAN ...). Je dispose d'une attestation datant du 08/08/2012 du docteur DEFAYOLLE, Médecin à l'hôpital de Bellevue, 42000 St ETIENNE, certifiant que : «[...] Dans le cas de Mr CHARBONNIER, une consommation quotidienne lui permet de mener une vie normale, sans crises d'angoisse ni troubles du sommeil, sans troubles de la vigilance ni de la mémoire (ce qui serait le cas sous un traitement «officiel» [...]»

Francis Dubut aussi a fait des vagues, avec ses multiples lettres depuis quelques mois, à titre personnel et toutes celles pour défendre le CSCF, notamment le CSCF 23-1 de la Creuse (Rendez-vous le 25 juin à 14h au TGI de Guéret). Tout le monde peut écrire à M. François Hollande - Présidence de la République, Palais de l'Élysée 55, rue du Fbg St Honoré 75008 Paris, pas la peine de mettre un timbre sur l'enveloppe.

2013, vive l'Holland'haze !

Comme un effet champignon, à la suite des Cannabis Social Clubs, c'est la Bud Revolution qui s'annonce ; A un autre niveau, des Cannabis Médical Clubs, sur le modèle des clubs compassionnels, tels Secours Vert se mettent en route. Avec le principe du parrainage direct, entre un patient rencontrant un producteur solidaire s'engageant à le fournir régulièrement. Ou bien, aussi, sous forme de coopérative, comme une SCIC, des serres municipales

Lire la suite, page 2

Avec votre soutien

Assurons-nous, depuis deux ans, dix numéros de cette publication ont permis à une bonne partie de la France Cannabis de se retrouver, de se reconnaître, de se révéler au grand jour.

On peut remercier Emmi et toutes la Sowjet Team. Bien entendu, ce sont les annonceurs qui permettent à ce journal d'exister, et les entrepreneurs français pourraient carrément y participer. Parce que la France du cannabis n'est pas une mince affaire, c'est un sacré marché... Si seulement un dixième des 300 growshops répertoriés osaient faire le pas, l'an trois du [RBH]²³ serait optimiste. En plus, la frilosité voire le déni des acteurs du marché cannabique en France pourraient bien se retourner contre leurs intérêts, dans une spirale négative à force d'aveuglement.

Au Maroc, le Parlement évoque la légalisation du cannabis pour des fins thérapeutiques et industrielles. En Amérique Latine, plusieurs présidents en fonction abordent ouvertement la légalisation comme une alternative « à la guerre à la drogue ». Aux Etats Unis, près de la moitié des Etats

ont mis en place des législations qui tordent le coup aux fondements de la prohibition, pour tenter d'en juguler les effets...

En Europe, la plupart des pays ont déjà adopté des politiques sur le thème «soutenons, ne punissons pas», faisant de la santé publique une priorité pour la prévention des risques et la réduction des dommages liées aux conduites addictives.

La France a donc un rôle singulier à jouer aujourd'hui, tant en Europe qu'au niveau international, car le train de la légalisation est parti... Or la Session Spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les drogues siègera en 2016, et en 2015 il faudra déjà envisager « le monde tel que nous le voulons ».

Alors sommes nous prêts comme nous l'ambitionnons dans d'autres secteurs à jouer un rôle pionnier et libérateur pour le développement de l'économie lié aux usages du cannabis ?

On peut faire le pari qu'en cinq ans, nous rattraperons le retard de 15 ans pris sur les Etats Unis, pour faire des fleurs de chanvre d'aussi bonne réputation que le champagne. Chiche !

redaction@rbh23.com

MENU

02	Les acteurs de la lutte pour la légalisation du cannabis	04	L'an 1 Les Cannabis Social Clubs
06	Les engrais Un secret en soi?	10	Expogrow Entretien avec Thomas (Plantasur)

PUB

HIPERSEMILLAS.COM

Le supermarché des graines de cannabis



- Dutch Passion Serious Seeds
- Nirvana Homegrown Fantaseeds
- T.H. Seeds
- Kannabia The Sativa Seedbank
- Pyramid Seeds
- Mandala Seeds DNA Genetics
- Ministry of Cannabis Eva Seeds
- Medical Seeds Mallorca Seeds
- Buddha Seeds
- Sweet Seeds Paradise Seeds
- The Flying Dutchmen Cannabiogen
- Joint Doctor's Mir. Nice Seedbank
- Ceres Seeds Barney's Farm
- Dinafem Seedsman
- Sensi Seeds White Label
- De Sjamaan K.C. Brains
- Mystic Seeds

Tel: +34-666-110263
www.hipersemillas.com - email: francais@hipersemillas.com

ScreenyWeeny
Le meilleur pénis artificiel au monde Pénis en silicone très authentique grâce à l'utilisation de la fonction « Push &Piss »

for mobile !!! **CleanUrin** SYNTHETIC URINE

Slip spécial à utiliser en route Avec poche secrète pour l'urine synthétique et les objets de valeur.

Tel.: +49 (0) 7042 102885 • www.cleanurin.de • shop@cleanu.de

VAPONIC
YOUR TONIC, VAPONIC
HIGH QUALITY E.U. MADE SMOKELESS VAPORIZING PIPE

www.vaponic.com

Les acteurs de la lutte pour la légalisation du cannabis¹



A plus d'un titre leur engagement mérite reconnaissance. Il est grand temps de mettre en lumière quelques acteurs incontournables de la lutte en faveur de la légalisation du cannabis. Mais que les protagonistes cités ne nous tiennent pas rigueur si cette présentation synthétise leur parcours et que ces lignes édulcorent leurs réalisations. Avis aux chercheurs de la «sociologie de combat» chère à Bourdieu, cet article souligne l'intérêt d'une étude approfondie de leur biographie pour analyser objectivement la finalité de leurs actions antiprohibitionnistes. Dans cette première partie, intéressons-nous aux principaux acteurs d'avant l'an 2000.

Michka



Elle aura permis au mouvement pro cannabis de sortir de l'anonymat. Pionnière en 1978, grâce à la publication du formidable «Dossier vert d'une drogue douce». Son texte «J'accuse» publié dans le journal Maintenant fera date. Herboriste, écrivaine, traductrice, éditrice, elle a parcouru le monde et continue de l'explorer avec Mama Editions.

Jean Pierre Géné

Le premier militant du cannabis en France, cheville ouvrière de «l'Appel du 18 joint». Gonzo reporter de l'équipe d'Actuel, il a longtemps été l'unique plume pro-légalisation du cannabis dans la presse française, notamment au sein de Libération. Père, il est devenu un critique gastronome hors-pair au Monde Magazine, en régulant ses lecteurs avec une chronique gourmande et littéraire.

Michel Sitbon



Il est sans doute le plus grand contributeur au mouvement pour la légalisation en France, en ayant produit le magnifique catalogue des livres des éditions de Lézard et l'Esprit Frappeur. En 1993, pour soutenir le lancement du C.I.R.C., il lançait

l'idée d'organiser la première journée internationale du Cannabis, qui se déroula au Trianon en présence de Jack Herer, Léon Schwartzberg, Dale Gieringer, Ben Dronkers et tant d'autres noms qui font autorité sur la planète «cannabis».

Jean Pierre Galland

Son nom résonne comme un coup de tonnerre dans le silence hypocrite de la France de la fin du vingtième siècle. Antiprohibitionniste, notoirement connu pour ses exploits avec le C.I.R.C., on lui sera éternellement reconnaissant d'avoir semé avec son livre «Fumée clandestine», un pollen bien enraciné aujourd'hui. Bientôt disponible, le premier tome de «40 ans de malentendus... si vous avez bien compris, on peut d'ores et déjà le réserver.

Alain Meunier Baudelaire alias Shilum

Lointain descendant de Charles Baudelaire, plus connu sous le nom de «Shilum», est un iconoclaste dans la galerie des antiprohibitionnistes français. Héros de la série «Strip Tease» jadis diffusée sur France 3, son portrait est largement connu en France. On le reconnaît dans le rue facilement, y compris les amateurs de sandwiches.

Laurent Appel

Journaliste tout-terrain, expert de la politique internationale en matière de stupéfiants, véritable Robin des Bois de l'antiprohibitionnisme, il possède de multiples facettes et plusieurs cordes à son arc, c'est ce qui le rend si fort. Il faut dire que son physique en impose aussi. <http://blogs.rue89.com/drogues-et-addictions>

Fabienne Lopez

Elle est au cœur de très nombreuses aventures associatives. Avec ses amis des Principes Actifs aujourd'hui, elle reste fidèle au poste à ASUD pour faire le pont entre des mondes qui parfois s'ignorent...

Kshoo

Une des figures emblématique du C.I.R.C. Aux côtés

de Jean Pierre Galland, il a été l'artisan de la campagne électorale en 1999 sur la liste des Verts conduite par Dany Cohn Bendit. Un entrepreneur qui ne s'est pas arrêté en chemin, pour les Agités des Neurones et autres Mauvaises Graines.

Pierre Ouin

Créateur du célèbre Bloodi, il a constamment mis son talent au service du CIRC et d'ASUD journal. Il a à son actif plusieurs albums de bandes dessinées. Pour en savoir plus sur ce dessinateur prolifique. www.bedetheque.com/biblio-auteur-2541-BD-Ouin-Pierre.html

Placid

Collaborateur pour de nombreux projets éditoriaux (Charlie Hebdo, Strips, Lapin), il a publié plusieurs albums.

Il a été condamné à une amende en 2007 à la suite d'un dessin illustrant la couverture du livre *Vos Papiers! Que faire face à la police?* édité par l'Esprit Frappeur. Pour plus d'informations <http://toutplacid.tumblr.com/> + <http://touscochons.blogspot.fr/>

Hervé Merliac

Photographe qui a suivi depuis l'origine les aventures du CIRC, dans toutes les manifestations, de la Cannabis cup à l'Amsterdam à l'Appel du 18 joint, en passant par les opérations «chanvre des députés» ou «sortez les du placard»... Quelque part c'est lui qui dispose de la mémoire du CIRC. <http://hervemerliac.photoshelter.com/>

Francis Caballero

La figure médiatique des prétoires, auteur reconnu internationalement pour son «Droit de la drogue» et son «Droit du sexe», professeur de droit à l'Université d'Harvard, et aussi fondateur de la première association française antiprohibitionniste le «Mouvement pour la légalisation contrôlée».

Au printemps 2012, en pleine campagne électorale en France, il publiait «LEGALIZE IT!» aux Editions l'Esprit Frappeur, ou pourquoi et comment légaliser le cannabis en France en restaurant la «Société Française du Cannabis».

SUITE PAGE 1

de production pourraient devenir un motif de revendication citoyenne aux élections d'ici l'an prochain.

Une dynamique du changement, comme celle entreprise par ceux qui avec des bombes de graines ou des boutures missiles veulent semer la grainilla Hererist : «Appel à la désobéissance civile: Vive les Cannabis Social Clubs! Vive l'Union des Utilisateurs de Chanvres Libres».

Enfin, comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, un autre groupe est apparu, les «Mères pour la Marijuana», version française des «Mums for Marijuana». Et après, pourquoi pas la branche NORML. FR pour venir consolider

toutes ces évolutions récentes. Le soleil brille pour tout le monde !

Nota Bene : retrouvez la version intégrale de l'article sur le site RBH23.com

Sources :

- (1) <http://essonneinfo.fr/91-essonne-info/9001/manuel-valls-interpelle-par-cannabis-sans-frontieres/>
- (2) <http://essonneinfo.fr/91-essonne-info/8745/le-genethon-se-lance-dans-la-fabrication-de-medicaments/>
- (3) www.asud.org/2012/05/31/valls-repond-a-asud/
- (4) <http://essonneinfo.fr/91-essonne-info/26659/le-cannabis-veut-son-poste-de-depute/>
- (5) Procès le 6 septembre 2013 à 9h, à la chambre 9 B du TGI d'Evry.
- (6) <http://farid2012.org/spip.php?article87>

NEWSFLASH

Cannabis, nouveaux traitements possibles une voie nouvelle pour les traitements de substitution

Une nouvelle étude conduite par des chercheurs américains de l'Université de Berkeley en Californie énonce une conclusion qui risque de faire des vagues : «On peut très bien utiliser le cannabis en substitution, dans une approche radicale du traitement des personnes fortement dépendantes à l'alcool.

Potentiellement bien moins dangereux que l'alcool, le cannabis n'a pas trop d'effets secondaires, mais encore faut-il qu'il soit accepté socialement et librement accessible».

Source : <http://psychcentral.com/news/2009/12/01/marijuana-to-control-alcohol-abuse/9863.html>

Cancer du poumon : cannabis contre tabac Devinez qui a gagné?

Une nouvelle analyse comparée, dont le site Oncology report est devenu spécialiste, valide, dans ses conclusions les recherches publiées en 2006 par le Dr Tashkin de l'Université de Californie. Il concluait que la consommation de cannabis n'augmente pas le risque de cancer du poumon, mais qu'elle pourrait même protéger contre celui-ci.

Le site médical Oncology Report commente cette étude : «Dans une analyse des fumeurs de marijuana qui ne consomment pas de tabac, on ne trouve aucune différence significative dans aucun des comparatifs, que ce soit en comparant un usage occasionnel et un usage régulier, le nombre

de joints fumés par jour, pendant une durée de moins de 20 ans ou pendant plus de 20 ans. La seule différence de risques de cancer paraît être reliée aux additifs chimiques présents dans les cigarettes du commerce.» Cette nouvelle étude valide les recherches menées par le Dr Tashkin de l'Université de Californie en 2006, qui avait trouvé non seulement que la consommation de marijuana n'augmente pas le risque de cancer du poumon, mais aussi qu'elle pourrait même protéger contre celui-ci.

Sources : www.lung.med.ucla.edu www.oncologypractice.com

Hommages mémoriels



Le 30 mai 2013, on apprenait le décès de Manali Monster Bud. Daniel Bendib est parti, dans la nuit, dans son sommeil, dans ses rêves, mais restera pour toujours dans nos mémoires.

PS : sur le net on peut retrouver trace de «Cric-crac à Cayenne», un film-documentaire retraçant son parcours, sans misérabilisme.

Christian Bourdin nous a quitté. On aimait ses images, ses créations audio-visuelles et sa passion pour les ondes et l'information, sans frontières.



Le 5 juin 2013, Clément Méric, à jamais dans nos cœurs, assassiné par la vermine fasciste. No Pasaran !

PUB

AGRO-SHOP

Jardinerie d'intérieur

Eclairage, engrais, substrats, chambres de culture, contrôle du climat, hydroponie, plantes exotiques et orchidées...

www.agro-shop.fr

lundi: 11-16h en continu
mardi, jeudi, vendredi 10h-12h30 / 14h-19h
samedi 11h-12h30 / 14h-18h
FERME LE MERCREDI

ZI Keriven
15 rue E. Branly
29600
St martin des champs
02.56.36.03.11
contact.agro-shop@sfr.fr

Semez, récoltez... souriez.

l'annuaire

Pour retrouver le [RBH]²³, rendez-vous ici!

FRANCE

Lady Long Solo
38, rue Keller
75011 Paris

SUISSE

La Feuille d'or
Rue de la Corsaz 15,
1820 - Montreux/VD

Plant a Sierre

Route du Simplon 1
3960 - Sierre

Prochain Numéro: FRANCE CANNABIS BIS

Distribution & Diffusion
Abonnement personnel: 6 numéros/an 40€, incluant l'adhésion à CSF qui permet de faire une économie sur un envoi direct d'Allemagne (à 50€). Adresser votre chèque avec vos coordonnées détaillées sur papier libre, à **Les Amis de CSF c/o Lady Long Solo, 38 rue Keller 75 011 PARIS** Chèque libellé à l'ordre: **Les Amis de CSF**. Un récépissé et une carte d'adhésion seront envoyés.
Diffusion
La liste des lieux où retrouver la gazette [RBH]²³ est en cours d'élaboration. Devenez «Distributeur Relai» à partir de 50 numéros. Merci de vous enregistrer via le site rbh23.com



contact
redaction@rbh23.com

distribution
Agence Sowjet GmbH
Rykestr. 13 | 10405 Berlin | Allemagne
numéro d'identification
fiscale 37 220 20818

fondateur
Emanuel Kotzian
directeur de la publication
Emanuel Kotzian - Agence Sowjet

rédacteur en chef
Farid Ghehiouèche
comité de rédaction

Odile Bourriquet, Arnaud Debouté, André Fürst, LTF, Mark Marker, Syrinx Matagne, Sebastien Naar, Raph, Michel Sitbon, Bruno Valkeneers.
ont contribué à ce numéro avec nos remerciements:
Ananda, Pierre Guillaume, Philippe Sérié, Principes Actifs, Les Amis du CSCF, Kenzi Riboulet, Raphaël Boniton, Alain Meunier Baudelaire, Marlène Lavrieux, Carine Lauga, Sandrine Danot, Thomas (Plantasur), Emmi (Sowjet).

publicité
pub@sowjet.de

maquette - graphisme
mark marker - Agence Sowjet
illustrations
mark marker, Kiki, Rose Labrouste

impression
Schenkelberg Druck Weimar GmbH
Printed in Germany

abonnements/contact
contact@rbh23.com

dépôt légal
À parution, Tous droits réservés. Merci d'indiquer dans votre courrier vos coordonnées postales, téléphoniques ou électroniques. Les manuscrits et documents non utilisés ne sont pas restitués.

mise en garde
Toute consommation abusive de drogues est dangereuse! Le contenu des annonces commerciales n'engage pas la rédaction, nous encourageons nos lecteurs à respecter les lois en vigueur dans leur pays.

www.RBH23.com

Pourquoi t'es-tu engagé pour le parti Pirate ?

J'ai goûté à l'engagement politique depuis mon enfance, ce n'est donc pas mon premier engagement partisan. En 2009, après 15 ans d'adhésion aux Grünen (Les Verts), j'ai adhéré au Parti Pirates. Pour trois raisons : 1) la perspective de définir une politique prenant en compte les nouvelles technologies de l'information ; 2) à cause de la débat qui sévissait sur la censure d'internet ; 3) et parce que Les Verts avaient choisis de ne pas s'y intéresser vraiment.

Le parti Pirate est plutôt connu comme le parti de l'Internet, mais pour convaincre les gens, tu dois bien avoir d'autres questions sur lesquelles tu veux agir en priorité ?

Ma thématique de base est la politique de l'éducation, et j'ai des centaines de propositions concrètes sur cette question.

Mais je reste fondamentalement engagé sur les affaires étrangères, l'Europe, tout comme sur les affaires intérieures.

Par exemple, parlons de politique intérieure, sur quoi insistes-tu ?

Il y a bien des questions importantes, actuellement en débat au sein du PP, mais ma spécialisation concerne la question des drogues et de la consommation récréative... Un thème d'autant plus sensible, qu'il est risqué de l'aborder là où je vis à Nuremberg (Bavière).

Tu veux quoi par sensible et risqué ?

Sur les 12 millions d'habitants, la Bavière condamne chaque année environ 30000 consommateurs de cannabis. Cela fait, depuis le jugement d'amnistie de la Cour constitutionnelle, plus de 450 000 condamnés.

Chacun de mes voisins a parmi ses proches une personne qui a été condamnée au moins une fois, pour la consommation ou la détention, ou la cession. La Bavière est le Texas de l'Europe, il est temps que cela change.

Et pour les élections en Bavière cet automne, tu sera donc à nouveau candidat ?

Oui, en septembre, nous avons les élections législatives et les régionales de Bavière. Je suis candidat au Bundestag, mais aussi tête de liste de notre liste régionale. Si nous dépassons le seuil des 5% en Bavière, je serai le premier élu du cannabis siégeant dans l'Assemblée de Bavière.

Quels seraient tes premiers pas concrètement ? Même si

à première vue, tu as peu de chance d'occuper la présidence de la Bavière, qui t'aurait permis d'établir les bases légales pour les «co-feeshops»...

Bien sûr, les possibilités d'un élu dépendent des résultats électoraux. J'en suis conscient. Peu importe le résultat final, si je suis au parlement, cette question sera posée où elle doit l'être, c'est-à-dire pointée à l'ordre du jour. Et sous tous ses aspects. Il y a tellement de domaines où il faut se battre. C'est pourquoi, je vais diversifier mes interventions sur le sujet et le plus régulièrement possible: par exemple le retrait sans raison du permis de conduire pour consommation de cannabis, sans relation avec la circulation routière. Comme la plupart des difficultés et des dangers sont causés par le marché noir, je ferais tout pour la légalisation et la réglementation. Et si les Pirates obtiennent assez d'influence sur le résultat des urnes, j'estime qu'en Bavière nous devrions commencer à titre expérimental les «Cannabis social clubs». Je pense que c'est une solution réaliste. Les gens du sud connaissent la vie associative. Enfin, nous voulons aussi qu'en Bavière, on cesse de poursuivre les gens pour une quantité limitée, en définissant un seuil que j'estime à 30 grammes, nous serions dans le domaine du raisonnable. Mais on ne peut pas tout faire au niveau régional. Il faudra aussi agir au Bundestag.

Emmi, éditeur du Hanf Journal et de [RBH]²³, est né le 20 septembre 1972 à Cracovie. Il a passé son enfance au pied du château Wewel et a émigré en 1981 pour Nuremberg. En 2003, il a fondé l'Agence Sowjet qui édite les journaux «cousins» du [RBH]²³ en Allemagne, en Pologne, en République tchèque et en Ukraine. En 2009, il est entré au Parti Pirate allemand, avec lequel il vient d'obtenir le meilleur score électoral comme candidat direct (par opposition aux candidats sur liste) aux législatives de 2009. Cet automne, notre éditeur, sera le premier candidat «CannaPirate» pour les élections régionales de Bavière. Une bonne raison pour faire un entretien avec notre directeur de publication et puisse cette interview faire le buzz chez nos amis qui vivent en Allemagne.

Entretien avec Emmanuel «Emmi» Kotzian Que se passe-t-il outre Rhin ?



Emmanuel „emmi“ Kotzian - Photo: bartjez cc by sa



Depuis quand es-tu actif sur la question des drogues ?

J'ai fait mon premier exposé sur le sujet en 1992 lors d'une rencontre internationale étudiante à Zakopane (Pologne). J'y ai esquissé le paradoxe qu'en dépit des interdictions répétées, notre directeur avait dû reconnaître, que l'on fumait dans notre établissement.

Je l'avais contraint à révéler un tabou... Mais on n'a pas plus progressé en Bavière, et nous n'avons jamais abandonné le combat pour défendre nos arguments.

Mais je ne vais pas te décrire toutes les actions auxquelles j'ai pris part, on peut envisager un autre entretien, juste pour ça...

Et que feras-tu si tu es élu comme député ?

Je prendrai fermement position pour une amnistie générale de tous les consommateurs condamnés depuis les années 1970. Même si je suis élu en Bavière, j'en parlerais ouvertement.

Je m'occuperais également de faire pousser les premiers plants de cannabis au sein du parlement de Bavière. Manière de voir si mon immunité comme député suffit à me protéger contre les poursuites.

Comment sera réglementé la culture du cannabis, si on veut défendre les droits des consommateurs de cannabis ?

Implanter une zone de culture au Parlement, ce n'est pas

des serres clandestines comme il en existe des milliers chez les growers, ce sera une manière de faire sauter le tabou sur cette question. C'est ce que j'ai l'intention de faire.

Quant à ce que je propose sur la question de la culture privée et sa réglementation, voici mes idées. 1) Libéraliser les cultures à des fins personnelles, sans leur imposer de réglementation, car cela ne regarde pas le législateur quand les gens cultivent pour leur propre consommation.

Au contraire, je suis pour la réglementation stricte de toute vente ou cession de cannabis. Dès que l'on ne produit plus pour soi de manière privée, on doit s'en tenir à une protecti-

on stricte des consommateurs. Cela veut dire qu'il faut décrire le processus de manière exacte et précise, afin de s'occuper du standard de qualité et des conseils d'utilisation / mise en garde. Il faut avoir une exigence pour que le produit ne soit pas altéré.

Je voudrais qu'il y ait pour la consommation de cannabis les mêmes droits que pour la bière.

En quoi (les Pirates) seront-ils meilleurs que les autres partis qui sont également pour la légalisation en prônant la protection de la jeunesse ?

Je ne veux pas accabler les autres partis qui se donnent du mal. Le SPD et la CDU/CSU posent même un gros problème, aprce qu'ils ont nié la réalité, et pas seulement en matière de politique sur les drogues.

D'ailleurs, nous qui sommes des Pirates en parti, nous sommes cohérents avec nous mêmes et assumons la logique. Il est question de changement global de politique sur toutes les substances, pour les légaliser et pour mettre en place un système plus simple, plutôt que des changements qui maintiendrait cette forme de contrôle social. Aidez-nous, c'est votre pays et vous devez décider : soit vous voulez vivre en toute légalité, soit de rester muet et immobile pour ne rien changer.

Question privée mais cruciale pour nos lecteurs qui aiment tester leurs élus, donc est-ce qu'il l'arrive de consommer du cannabis ?

Là, tu exagères (rires). Je ne peux pas le nier, ma première fois, c'était dans un internat catholique en Bavière à l'âge de 17 ans, mais je ne te dirai pas quand la dernière fois...

Que peut-on faire pour te soutenir ?

Le monde est petit et sur Internet nous sommes tous proches. Suivez-moi sur Facebook, Google+ ou Twitter. Bien entendu, nous avons une campagne à financer.

Et le plus important, dis-le à tes amis qui sont en Allemagne, fais passer le message. La communication de bouche à oreille est toujours le meilleur soutien.

PUB

DOWNLOAD YOUR FREE APP!

cannabisHD.com

Kannabia
seed company

Nouvelles variétés automatiques

www.kannabia.es/fr

L'AN 1 des Cannabis Social Clubs

par Ananda

Cela va faire presque un an que en France les Cannabis Social Clubs sont sortis de l'ombre, du placard comme il serait plus fun de le dire...

Sur l'initiative de Dominique Broc et de ses amis, depuis Juillet 2012 de nombreux cultivateurs se sont rassemblés dans un mouvement de désobéissance civile complètement pacifique, afin d'alerter les pouvoirs publics et tenter de provoquer un débat national autour de la prohibition du cannabis. La France reste toujours en tête des plus gros consommateurs d'Europe, en particulier chez les jeunes, et ce, en dépit de lois parmi les plus restrictives. Les participants à l'AG constituante du 14 Juillet ont validé un système de fonctionnement très encadré, permettant une traçabilité exemplaire de la graine au partage de récolte.

Le staff initiateur a commencé à travailler sur l'organisation de ces clubs. Une charte de conduite, largement inspirée de celle élaborée par Encod, fut instaurée. Le règlement de ces clubs fut basé sur trois notions incontournables, l'interdiction aux mineurs, le partage équitable entre les membres et le refus absolu d'une vente quelconque. Mais dans la mesure du possible, ces clubs prennent en compte l'usage thérapeutique de malades incapables de produire leur propre consommation.

Dans la continuité de cet outing, les CSCF se sont préoccupés de rationaliser la transparence de la gestion de la culture en utilisant des logiciels adaptés comme Terralgo, ou Bud Revolution bientôt finalisé par un membre du CIRC Nord Est, ou bien un simple cahier retraçant toutes les opérations, afin de permettre une vérification éventuelle du processus de la production par les autorités officielles.

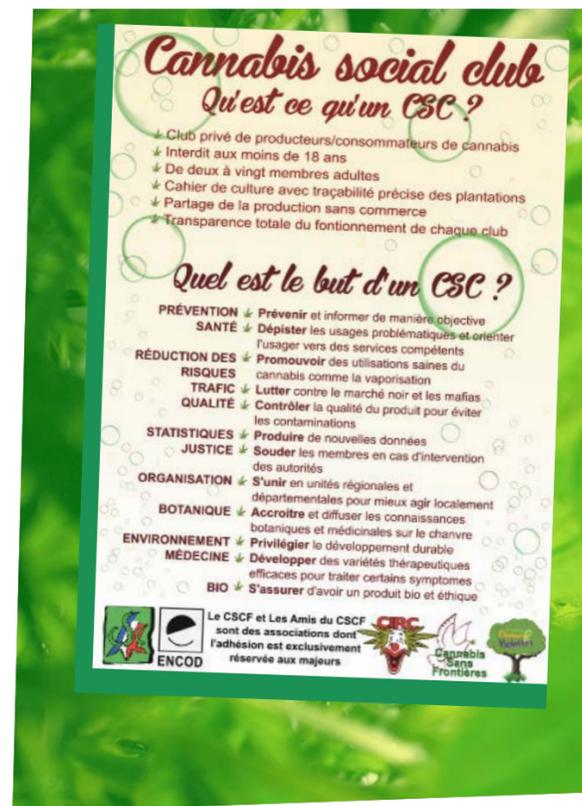
La presse a largement suivi le mouvement, sans aucune réaction officielle du gouvernement. Mais assez rapidement des interférences se sont produites, dues à des personnalités diverses, se reconnaissant plus ou moins dans les contraintes imposées tout en adhérant aux principes de "club", essayant de les infléchir à la mode espagnole, ou bien désirant peut-être récupérer à leur profit l'aura médiatique du mouvement. L'organisation de ce type de militance ne peut se faire que dans la durée. Et demande une énergie débordante et vigilante pour construire des réseaux efficaces, en dehors de tout parasitage démotivant. Puis est venu le temps d'une déclaration revendiquant le fonctionnement associatif des clubs. Et c'est alors que la répression s'est déclenchée. Tout d'abord par la très étonnante interpellation du leader du mouvement dont les activités étaient pourtant bien connues par tous depuis très longtemps. Le procureur de Tours a choisi méticuleu-

sement, comme cela lui est possible, les points d'accusation, ne prenant en compte que l'usage et une forme supposée d'incitation. Ce qui a permis de rester dans un simple procès assez banal, sans que les Assises dont cela devait dépendre en théorie, puissent être évoquées. La condamnation se contenta d'amendes, mais lourdes. Il est à noter qu'à cette occasion un mouvement sous forme de "cartes vertes (consommateurs) ou blanches (sympathisant)" d'auto dénonciation rassembla plus de 732 soutiens. Puis ce fut au tour de la Fédération des CSCF de se retrouver devant un tribunal. Le jugement a été mis en délibéré. Puis ce furent les CSCF s'étant déclarés qui se retrouvèrent en procès, le jugement étant également mis en délibéré.

Auparavant, les amorces de contacts officiels qui avaient été établies ont été du jour au lendemain complètement arrêtées dès l'annonce de la mise en examen de Dominique Broc, sans raisons avouées bien précises.

En dépit de tous ces avatars, les CSCF continuent dans leur volonté assumée de désobéissance civile revendiquée. Même si ce taclage méthodique questionne beaucoup d'activistes qui mettent en balance leur vie professionnelle et familiale. Contrairement à ce qu'affirmait un journal du net, il y a bien une vie après le buzz. Les planteurs des CSCF restent des militants convain-

cus de l'inanité d'un discours officiel rebattu qui a d'ailleurs à la longue provoqué leur réveil politique. La stratégie de communication tout azimut a permis d'ancrer publiquement leur existence. Ils persistent à contester la prohibition officielle dogmatisée, l'absence d'information sur le produit, la prévention inefficace en direction des plus vulnérables, le fait de prendre les usagers et non les trafiquants comme cible privilégiée. Cette erreur d'appréciation ne résout pas le moins du monde les désastres sociaux engendrés par une politique prétendument vertueuse. Ils souhaitent pouvoir, grâce à l'analyse des données récoltées par leur emploi de logiciels adaptés, participer aux études de consommation qui permettraient de mieux appréhender la question. Le cannabis contient des substances psychotropes, certes, mais parmi les moins nuisibles pour la santé. Comme un récent décret l'a reconnu en partie, il se révèle d'une excellente utilité, en complément de traitements lourds. Son emploi est également probant dans les méthodes de substitution, pour l'alcool et autres addictions. Et n'oublions pas que son usage modéré, en dehors de toute pathologie, donne autant de plaisir convivial qu'une tablette de chocolat ou un petit verre détendant (encouragé par la loi au nom d'une identité culturelle) ou certaines crèmes glacées terriblement addictives. Vouloir le nier, s'obstiner



à provoquer la transgression chez les plus fragiles, ne pas tenter d'éduquer à l'usage responsable permet la stagnation d'une situation déplorable. C'est ce contre quoi luttent les Cannabis Social Clubs. Pour l'instant ils ne sont pas vraiment entendus du gouvernement, il faut le reconnaître !! Mais ils ne se découragent pas. Parce qu'ils sont persuadés de leur utilité dans un arsenal de mesures cherchant à assainir les conséquences de la politique de prohibition. L'autoculture encadrée, à des fins coopératives ou personnelles, est

un moyen intermédiaire pour contrer le trafic.

Des Fédérations de CSC se mettent en place en Europe, sous la bannière d'ENCOD. Le CSCF en fait bien sûr partie. La stratégie CSCF s'infléchit davantage vers les politiques, dont plusieurs sont convaincus du bien fondé d'une nécessaire rénovation de la loi. La cohésion dans la persistance tenace à faire continuer une revendication nécessaire permettra seule un changement prenant en compte les réalités.

Il suffit de se rassembler et d'agir tous ensemble pour arriver à se faire entendre.

Feindre de feindre afin de mieux dissimuler

par Ananda

Alors que rien ou bien peu pouvait laisser supposer une parution si rapide, le 7 Juin est sorti le décret 2013-473 modifiant l'article R 5132-86 du code de santé publique, concernant les opérations portant sur le cannabis ou ses dérivés:

Objet: permettre la délivrance d'une autorisation de mise sur le marché à des médicaments contenant du cannabis ou ses dérivés, conformément à la directive 2001/83/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 novembre 2001 instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain.

Entrée en vigueur: le présent décret entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice: le texte modifie l'article R. 5132-86 du code de la santé publique pour permettre au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé d'octroyer une autorisation de mise sur le marché à des spécialités pharmaceutiques à base de cannabis ou ses dérivés et autoriser les opérations de fabrication, de transport, d'importation, d'exportation, de détention,

d'offre, de cession, d'acquisition ou d'emploi relatives à ces spécialités.

Bonne nouvelle de voir ainsi subitement reconnaître les vertus thérapeutiques d'une plante jusqu'alors chargée de tous les maux, dont un usage médicinal identique entraînerait il y a peu des condamnations pénales.

C'est pourquoi il faut tout de suite bien réaliser que cette modification ne concernera que les produits issus de laboratoires, comme ceux de Bayer par exemple, qui a déjà fait plus d'une cinquantaine de demandes étalées dans le temps pour tenter d'ouvrir le marché français à son Sativex™. Et aussi prendre en compte que le Sativex™ ne correspond pas à tous les besoins des nombreux patients qui se servent du cannabis comme adjuvant nécessaire aux traitements qu'ils suivent.

Comme cette démarche est suivie par l'ANSM, cela laisse augurer un remboursement par la sécurité sociale, ce qui éviterait un clivage social entre ceux qui ont les moyens et ceux qui ne pourront pas utiliser ce produit. Pour ne pas trop effaroucher certains, dont le président de Parents contre la

drogue, qui déplorait au début des tractations laborieuses vs Etat «une première étape vers la dépénalisation» le ministère de la Santé s'est empressé de préciser que la prescription ne se fera que pour «certains patients bien définis et selon des modalités très encadrées».

Et dans le même temps, madame Touraine réaffirmerait sa plus ferme opposition à l'usage dit récréatif. Mais il est intéressant de noter que pour la première fois depuis bien longtemps le cannabis n'est plus uniquement considéré comme un stupéfiant abominablement dangereux. La France ne pouvait raisonnablement pas continuer à se singulariser de cette manière rétrograde parmi les pays d'Europe.

On peut également penser que ce décret est aussi la partie 2 d'un dispositif commencé par l'Intérieur en avril dernier, lorsque Manuel Valls annonça qu'il souhaitait, pour résorber le trafic, dissuader les acheteurs de cannabis. Un dispositif expérimental dans plusieurs Zones Prioritaires de Sécurité, visant à faire payer une amende aux consommateurs pris sur le fait d'achat, ou de possession avait été mis

en place et le ministre parlait de le généraliser. Cela n'avait pas fait grand bruit. Sauf chez les usagers qui avaient crié au racket. L'idée n'était pas neuve. La formulation restait surprenante puisque elle prétend que la consommation détermine à elle seule l'offre. Mais c'était bien le premier vacillement de la criminalisation de l'usage.

On s'aperçoit donc qu'il y a bien en apparence une volonté de s'attaquer à ce «fléau social des banlieues» sur lequel le maire de Sevran entre autres essaie avec désespérance d'attirer l'attention des pouvoirs publics. Les malades auront Bayer, peut-être d'autres labos aussi sait-on jamais si ils arrivent à se partager intelligemment le marché lucratif. Les usagers libéreront les tribunaux et n'engorgeront plus les prisons tant qu'ils peuvent payer. Rapidement, les mafias mettront en place d'autres systèmes de livraison, plus discrets, ce qui renchérira sans doute un peu le prix de la marchandise mais que ne ferait on pas pour avoir la tranquillité. C'est déjà ce qui se passe dans certains milieux plus favorisés socialement.

Les halls des cités retrouveront un décor calme et

familial. Sauf qu'il est facile de voir que rien ne changera véritablement dans la régulation du cannabis, brave plante bien utile pas seulement pour soigner, loin de là, agréable à consommer, sans danger aucun tant qu'on ne la «survitamine» pas inconsidérément et qu'on la consomme entre adultes consentants dans le respect de quelques règles de base. Simplement on aura agité quelques plumes d'autruche pour la façade, et faire croire à l'obtention d'une résolution. Alors qu'il ne s'agissait que de masquer l'incapacité ou la non volonté de s'attaquer au problème.

Ce qui est difficile au point où cela est arrivé, il faut bien le reconnaître, à cause des multiples paramètres qu'il faut de plus en plus prendre en compte. Cela vaudrait pourtant la peine d'essayer de s'y mettre activement, avant que ce ne soit devenu totalement impossible de faire infléchir quoi que ce soit.

Bien sûr, il vaut mieux avoir une simple contravention qu'être traîné devant un tribunal un peu frileux. Bien sûr les malades de sclérose en plaques, cas sur lequel le Sativex™ agit le mieux pour la douleur, doivent être satisfaits.

Mais qu'en est il des autres ? Constatons donc ces avancées minimes qu'il ne faut pas négliger.

Faut il s'en réjouir benoîtement, rien n'est moins sûr. Parce que cela ne règle presque rien du tout. En aucun cas les ravages sociaux provoqués par le trafic qui saura maintenir l'offre tentante, même si il la dissimule davantage. Les adolescents en mal d'existence pourront toujours trouver cet adjuvant commode qui ne résout pas les problèmes mais permet de mieux les supporter.

Et, pour revenir au thérapeutique, quel réquisitoire devra adopter un procureur quand passera en jugement un malade résorbant ses maux en utilisant de l'herbe naturelle cultivée honnêtement par ses soins ? A quand un véritable débat public et parlementaire, dédramatisant et courageux, demandé depuis plus de vingt ans, s'efforçant de trouver des solutions enfin efficaces pour remédier au gâchis de la prohibition...

Rêve inaccessible pour l'instant si l'on en croit un hebdomadaire mettant en évidence chez le ministre de l'Intérieur des raisons d'obstination probablement affectives mais bien peu rationnelles.



par Raph

Météo cannabique : vers une éclaircie ?

Remontons jusqu'au 16 février, quand Libé érige au rang d'événement la démarche de reconnaissance légale des CSC. Le journal s'implique pleinement: en Une, «Cannabis: rallumons le débat» (photo d'un joint debout, sous un rond de fumée); en p.2 et 3, un article («Les cannabis clubs forcent la loi») et une analyse implacable («Les politiques restent accros à la répression»). Examinons l'argumentation de François Sergent, dans son éditorial intitulé «Débattre». Pour défendre cette position, il fait valoir d'abord l'usage massif du cannabis en France, malgré le tout-répressif («milliards de joints fumés» depuis l'appel du 18 joint 1976; «4 millions»; «record d'Europe»). Il souligne ensuite la pertinence de l'action des CSC, qui vont «défier cet interdit, au plus près de la société telle qu'elle est» (pointant, a contrario, combien l'interdit est déphasé). Mais il se croit obligé d'affirmer: «Il est évident que la dépénalisation du cannabis n'est pas une solution holistique et miraculeuse, comme le disent un peu facilement ses zélotes.» Caricaturer les propos des partisans d'une réforme est une ruse rhétorique qui permet à l'éditorialiste de s'en distancier, pour paraître objectif... mais

pas forcément plus crédible. Dominique Broc, dont le procès «ressemblait plus à un combat politique qu'à une joute juridique» (Libé du 8/4), est condamné à huit mois de prison avec sursis et 2500 € d'amende, «une peine relativement lourde», juge Libé du 18/4. En attendant pire: une dissolution probable des CSC (jugement le 20 juin), nous dit L'Express du 20/5.

Peut-on espérer de meilleures nouvelles du côté du cannabis thérapeutique? La ministre de la santé Marisol Touraine «étudie la modification d'un décret qui permettrait de lever l'interdiction de la commercialisation de tout médicament dérivé du cannabis», annonce Le Monde du 1/3, qui y voit «une mince avancée, mais un fort symbole». En effet, «pour la première fois, le cannabis est donc envisagé non plus seulement comme stupéfiant, mais aussi comme médicament.» Il serait temps: LM rappelle que 50 demandes d'autorisation du Sativex ont été rejetées par l'Agence du médicament (ANSM)... Comme le constate B. Vallaeys, dans un billet: «Dans plusieurs pays, le cannabis est utilisé légalement comme médecine (...). La drogue peut aussi soigner. Alors pourquoi s'en priverait-on? Les armoires à pharmacie ne sont-elles pas des coffres de toxicomanes? Mais la «came»,

dit la bien-pensance, c'est autre chose. Elle a sa place dans la pharmacopée, mais pas question de l'utiliser.» («Camés à la morale», Libé du 15/3). Comme pour la contredire, Daniel Vaillant, interviewé par Libé du 26/3, annonce vouloir faire voter une proposition de loi sur l'usage thérapeutique du cannabis car «les patients subissent une double peine: la criminalisation de leur usage thérapeutique s'ajoutant aux souffrances liées à leurs maladies». Dominique Loumachi, myopathe, en sait quelque chose: il est condamné à 300 € d'amende par le tribunal de Belfort, qui a refusé de lui reconnaître le droit de fumer du cannabis «par nécessité» (Le Nouvel Obs et Le Progrès du 13/3). Ce serait en effet trop simple... Comme d'autres malades, il devra espérer compter sur les médicaments à base de cannabis ou de ses dérivés, si toutefois il correspond aux conditions d'usage: «pour certains patients bien définis et selon des modalités très encadrées», précise Le Monde.fr (8/6). En outre, s'agissant des produits, notamment le Sativex, «la modification du texte ne présage pas de l'évaluation des bénéfices-risques de ce médicament» par l'ANSM, et donc de l'autorisation de mise sur le marché», souligne M. Henry, citant M. Touraine dans Libé du 10/6. Il y a loin du spray aux lèvres...

«Évolution» de la réponse pénale, Le Monde du 8/4 s'enthousiasme pour une possible généralisation de la «transaction douanière», une amende qui a pour «avantage certain: la sanction immédiate et financière des consommateurs ou petits revendeurs de cannabis pour lesquels la réponse pénale est incertaine» (...) «Pour beaucoup, l'amende vaut mieux que l'hypocrisie actuelle», ose LM, rappelant que «près de la moitié des interpellations finissent en rappel à la loi et à peine 1 % au tribunal correctionnel». Mais l'hypocrisie, c'est le principe même de la pénalisation de l'usage, et non l'insuffisance supposée de cette pénalisation... LM explique finalement que si «l'amende douanière n'a pas été généralisée (...) c'est aussi parce qu'elle paraît trop proche d'une contraventionnalisation, voire d'une dépénalisation». Le mot tabou!

Enfin, observons comment sur le sujet récurrent du trafic et son cortège de violences, la presse s'efforce toutefois d'aller au-delà du constat factuel,

Pour mettre cette nouvelle chronique en accord avec le thème de la gazette, nous avons retenu certains faits marquants de l'actualité cannabique de ces derniers mois, relatifs à trois thèmes principaux: Les Cannabis Social Clubs, le cannabis thérapeutique, et la violence récurrente liée au trafic.

au travers d'enquêtes, d'interviews et de témoignages. LM du 31/3 explique comment «l'État tente la reconquête de 39 cités de Marseille» par une «approche globale» qui coordonne «la répression et le traitement social du problème».

Traitement à l'efficacité douteuse: «vu le niveau de la demande et les enjeux financiers, un plan 'came' démantelé rouvre dans les jours qui suivent», regrette un commissaire. À partir du même constat, une sociologue élargit l'analyse en incitant à «envisager la légalisation, parce que c'est la criminalisation du commerce qui génère tant de violence». Pour expliquer pourquoi la légalisation du cannabis «reste un tabou pour les parlementaires» (mais pas pour les maires des cités concernées), S. Gatignon, interviewé par Libé du 21/4, répond qu'ils sont «déconnectés» et ont «une vision très moralisatrice». Certains sont même inconséquents: «Je connais des députés qui sont de gros fumeurs de joints et qui continuent à refuser ce débat.» Pendant ce temps, sur le terrain, les éducateurs sociaux se débattent avec les dilemmes

que pose la prohibition: «comment entendre des confidences, fréquenter des lieux de deal (...) sans cautionner ni passer pour des complices aux yeux des habitants?» se demande l'un d'eux, dans une enquête menée par Libé à Marseille (31/5). Des habitants qui, lassés «des réponses pas du tout adaptées», manifestent contre la violence (LM et Libé du 2/6), mais pas contre sa cause fondamentale... B. Vallaeys, dans Libé (2/6), pose la bonne question: «quant aux réseaux de drogue sauvages et son caïdat synonyme d'enfer dans les cités, ne suffirait-il pas de légaliser la vente du cannabis (80% du marché) pour y mettre un terme?». Une mesure trop paradoxale et surtout peu martiale pour notre ministre de l'Intérieur, engagé inflexible dans «un combat de civilisation» contre la drogue (La Provence du 31/5), combat motivé par une blessure familiale (Libé du 7/6). Le combat de civilisation, c'est contre la prohibition.

Le cannabis, on ne lutte pas contre, mais on se détend ou on se soigne avec!

PUB

13, 14 et 15 Sept 2013 IRUN, Espagne

ORGANISE:

expo grow

BEAUCOUP PLUS QU'UNE FOIRE DU GROW

FOIRE DU GROW
Hemp Fair

Plus de 200 marques et professionnels nationaux et internationaux présenteront les toutes dernières nouveautés du marché du grow.

FESTIVAL DE MUSIQUE
Music Festival

LEE 'SCRATCH' PERRY with MAD PROFESSOR mixing the band, SINSEMILIA, BERRI TXARRAK, GUAKA et JSK JUANTXO SKALARI & LA RUDE BAND... et encore des artistes à venir

FORUM SOCIAL
Social Forum

Conférences sur le Cannabis avec la présence de personnalités comme Araceli Manjón, Gary Potter ou Tom Decorte, entre autres.

Activités: II Cup Expogrow, Sport rural basque, Skate, Graffiti, tunnel du vent, etc.

Plus d'infos sur:
www.expogrow.net

PRINCIPAUX PARTENAIRES EXPOGROW 2013:

PARTENAIRES:

MÉDIAS COLLABORATEURS:

Les engrais, une question essentielle pour la qualité et le rendement

par Pierre Guillaume

Lorsqu'on décide de ne plus se procurer son cannabis au marché noir et donc d'avoir recours à l'auto-production, on fait rapidement face à une question existentielle. Comment ça pousse le cannabis ?

Jusqu'au début des années 1990, il était difficile de se procurer la moindre information sur cette culture. Les vieux cannabinophiles se rappelleront que circulait sous le manteau «le petit manuel du cultivateur», mais c'est seulement avec la publication du livre «Fumée clandestine» et d'autres guides comme «j'attends une récolte» ou «cultures intérieures», qu'ont débuté nombre d'autoproductions. Depuis, avec Internet, les temps ont radicalement changé et des dizaines de forums spécialisés dans le jardinage de cette plante traitent du sujet de long en large sur la toile.

En résumé, le cannabis, c'est comme avec toutes les autres plantes : elle a besoin de lumière, de chaleur, d'eau et de nutriments, mais c'est ici que ça se corse car si il y a bien un sujet qui divise la communauté, c'est bien celui du besoin nutritif des plantes. Il y a effectivement plusieurs écoles dans ce domaine, les partisans de l'agriculture biologique et ceux de l'agriculture conventionnelle, avec des extrémistes dans les deux camps qui sont prêts à en découdre sur les forums pour défendre leurs vues sur le sujet, ce qui ne manque pas de pimenter les fils de discussion et les nuits des modérateurs des forums spécialisés.

Sans exhaustivité, et avec un peu de recul, étudions les arguments de chacun, leurs avantages et leurs inconvénients.

Le type «écologique»

Les cultivateurs de la grande famille de «Ecolos» (Objecteurs, Décroissants, Vegans, Freegans,...) défendent l'idée que le cannabis n'a pas besoin d'engrais pour être cultivé, qu'un trou assez large et assez profond suffit amplement à obtenir une récolte conséquente. Parfois, quand ils constatent que le sol est trop pauvre, ils agrémentent leur trou de compost et de fumier ou l'arrosent de temps en temps avec du purin d'ortie maison ou un mélange d'urine et d'eau. C'est la méthode la plus naturelle qui soit, la plus économique aussi et elle a en plus fait ses preuves depuis la nuit des temps. Elle a pour avantage d'être simple et pas chère, 100% biologique donc de respecter l'environnement.

Mais elle a aussi des inconvénients. Le premier, c'est que la culture en plein air en pleine terre ou dans d'énormes pots, n'est de toute évidence pas la plus discrète. Le deuxième et qui est majeur dans cette controverse, c'est qu'il est impossible pour un néophyte de savoir si le sol est propice à une bonne culture, de même que le dosage d'un compost maison ou de purin peut s'avérer aléatoire, voire dangereux pour

les plantes. Bref, une méthode réservée aux cultivateurs qui n'ont pas besoin de conseil de jardinage, voire aux personnes disposant d'un solide tuteur qui saura les guider.

Avertissement : Il est vivement déconseillé de se lancer dans la culture en intérieure, en préparant ses pots avec ce genre de mélange, non pas qu'il ne soit pas adapté aux besoins nutritifs de vos plants de chanvre, mais surtout à cause du risque de nuisances qu'il cause dans votre habitation. Outre la présence de mouches à foison, ce sont les conséquences olfactives, des odeurs fortes et désagréables qui deviennent insupportables.

Heureusement, il est toutefois possible de se lancer dans une culture en intérieure 100% BIO, car il existe des fournisseurs d'engrais de qualité, proposant des gammes de produits, allant des terreaux aux engrais liquides organiques, parfaitement adaptées à tous les stades de vie de vos plantes. Bien sûr votre électricité n'est pas «BIO», mais vos plantes pousseront en s'alimentant «BIO». Ces engrais sont disponibles dans tous les Growshops et sur Internet, ils sont faciles à doser à l'inverse des recettes de grand-mère. Il n'est pas nécessaire d'être un expert en horticulture, ni d'avoir un matériel particulier. Il suffit de suivre les doses indiquées sur les étiquettes. En gros, il suffit de savoir lire, et de disposer d'un budget en fonction pour rester opérationnel.

Pour le moment les marques GHE, Canna, Biobizz et BioAigua semblent celles qui recueillent le meilleur avis des jardiniers cultivant en intérieur avec une âme écologiste, mais aussi de ceux qui cultivent en extérieur (dans des pots sur un balcon ou dans un jardin sans disposer des connaissances et de l'expérience suffisante pour évaluer le potentiel de leur sol et agir en conséquence).

Ajoutons quelques recommandations utiles : évitez de mélanger les gammes et les marques de produits, vous pourriez vous y perdre. Evitez d'acheter de trop gros conditionnements car la durée de stockage est limitée. Pour bien évaluer vos besoins, le meilleur moyen reste de faire un tour sur les forums communautaires ou de passer dans votre growshop favori.

Le type «standard»

Mais il existe aussi d'autres types de cultivateurs en intérieur qui ne retiendront pas l'option des engrais biologiques, soit parce qu'ils n'ont pas les finances pour, soit parce qu'ils ont un espace de culture réduit, ou parce qu'ils font du rendement une obligation prioritaire.

Cette famille de cultivateurs que nous appellerons «Buddies» opte pour des engrais minéraux des marques comme Metrop, Hesi, Canna, GHE, Plagron ou Bionova. Ces autoproductions finissent fréquemment par abandonner le terreau, au profit d'un système de culture hydroponique, sou-



Comment faire une bonne récolte ? Comment optimiser le goût et le parfum de ses fleurs, avec le bon engrais ? Un rapide survol des solutions possibles pour bien engraisser ses plantations.

Images: Hanf Journal / Konoptikum



vent pour se simplifier la tâche. Aussi pour maximiser le poids de leur récolte et jouer sur la qualité du cannabis ainsi produit. C'est un cercle quasi idéal pour qui veut «bien gérer l'investissement» disent les Buddies : c'est économe, on produit plus tout autant en qualité qu'en quantité, ça ne prend pas de place et c'est facile d'utilisation. Voilà les principaux arguments des défenseurs de l'utilisation d'engrais minéraux qui n'y voient que des avantages.

Mais attention, il y a un inconvénient majeur. L'utilisation d'engrais minéraux requiert obligatoirement un temps de rinçage avant la récolte, une durée souvent mal

évaluée par les novices, qui peut avoir pour conséquence de fausser les saveurs de vos fleurs. Certains des détracteurs de cette méthode estiment que l'herbe récoltée peut devenir totalement néfaste à la santé.

Et surtout, respectez bien les consignes d'utilisation disponibles sur chaque produit. Ne vous aventurez pas à jouer les apprentis chimistes. Un conseil, lorsque votre choix s'est porté sur une marque, gardez-la, vos dosages seront plus simples. Il suffit de suivre le tableau d'engraissement disponible chez votre growshop préféré ou directement sur le site de la marque.

PUB

Magasin à vendre Vienne (Autriche)

Belle jardinerie spécialisée dans la culture du chanvre, totalement équipée et globalement optimisée, disposant de sa propre chambre de culture pour la production de boutures, installée depuis longtemps, clientèle importante et fidèle. Bien située avec 800m² de surface effective et son parking d'accès.

À VENDRE!

Vous souhaitez investir?

Contactez:
Postfach* 39
1195 WIEN
Autriche

*Boîte postale

Une équipe de scientifiques menée par l'Institut des sciences de la Terre d'Orléans (CNRS / Université d'Orléans / BRGM), en collaboration avec trois autres laboratoires (GéHCo, GEOLAB et IMBE)(1), a mis en évidence la présence, dans les sédiments accumulés au cours des 800 dernières années au fond d'un lac auvergnat, d'une molécule spécifique du chanvre, le cannabinoïde. Grâce à ce traceur original, ils ont pu montrer que, dans cette région, le rouissage du chanvre et la pollution des eaux de surface qui lui est associée ont commencé au XIIIe siècle pour s'arrêter à la fin du XIXe siècle.

Le cannabinoïde sédimentaire

Témoin d'un procédé ancestral de traitement du chanvre



par Marlène Lavrieux

La pollution généralisée des milieux naturels est récente et intimement associée à la révolution industrielle. Mais qu'en a-t-il été auparavant ? La rareté des chroniques historiques portant sur les dégradations engendrées par les activités humaines rend difficile la réponse à une telle question. En revanche, il est parfois possible de reconstituer des pratiques polluantes anciennes, voire de tracer les pollutions elles-mêmes, notamment à l'aide de ces archives naturelles que sont les sédiments accumulés au fond des lacs.

Le chanvre (*Cannabis sp.*) est une plante qui a joué un rôle fondamental dans le développement des sociétés humaines, ses fibres étant utilisées entre autres pour la fabrication de textiles et de cordes. Pour les extraire, la méthode traditionnellement utilisée consiste à rouir les tiges de la plante, c'est-à-dire à les faire macérer dans l'eau, un travail réalisé au bord des cours d'eau, des mares ou fossés prévus à cet effet et qui pouvait donc altérer

profondément la qualité des eaux de surface avec des conséquences sanitaires graves pour les organismes aquatiques, les populations humaines et le bétail. L'histoire des activités humaines liées au chanvre (sa domestication, sa propagation et sa transformation) est souvent reconstruite à partir des graines et du pollen du chanvre détectés dans les sites archéologiques ou les archives sédimentaires, mais cette méthode ne permet pas toujours de déterminer s'il y a eu rouissage. Or, le chanvre est également connu pour contenir des phytocannabinoïdes, une famille de produits chimiques synthétisés uniquement par cette plante, dont fait partie le cannabinoïde, un dérivé du fameux psychotrope Δ^9 -tétrahydrocannabinoïde (THC).

Des documents historiques attestant du rouissage du chanvre en Auvergne, une équipe de scientifiques issus de plusieurs laboratoires français a recherché la présence de cannabinoïde dans la partie récente d'une carotte sédimentaire de 19 m de long prélevée au centre du Lac d'Aydat

(Puy-de-Dôme) et constituant un enregistrement des 6700 dernières années de l'histoire des environnements et des activités humaines locales. L'analyse d'une série d'échantillons de sédiments prélevés sur la partie récente de cette carotte a permis aux chercheurs de mettre en évidence la présence de pollen de chanvre dès le IXe siècle, ainsi que de cannabinoïde et de plus grandes quantités de pollen entre 1200 et 1860. La présence de pollen de chanvre témoigne de l'existence de cultures de chanvre dans le bassin versant. En revanche, la présence du cannabinoïde ne peut s'expliquer par le lessivage des sols cultivés, car toutes les parties de la plante sont exportées lors de la récolte, à l'exception des racines qui ne contiennent pas de cannabinoïde. De fait, il n'y a également pas de cannabinoïde dans les sols du bassin versant. Les chercheurs en ont donc déduit que la présence de cette molécule dans les sédiments, associée à de grandes quantités de pollen, indique surtout que les populations locales pratiquaient le rouissage du chanvre.

Il ressort donc de cette étude que si la culture du chanvre autour du lac débute au IXe siècle, son rouissage n'est attesté qu'à partir du XIIIe siècle, un résultat en accord avec les données historiques disponibles pour cette région. Les concentrations en cannabinoïde indiquent en outre que le rouissage devient alors une activité importante dans la région jusqu'aux alentours de 1850. L'absence de cannabinoïde dans les sédiments à partir de 1860 pourrait quant à elle refléter le déclin, établi par les données historiques, des usages du chanvre au profit du coton.

Le chanvre ayant été beaucoup utilisé de par le monde et ce, depuis le néolithique, cette étude suggère que le cannabinoïde détecté dans les sédiments lacustres soit utilisé comme un nouveau traceur de cette activité humaine singulière, dans le but d'obtenir des chroniques continues du rouissage du chanvre et des pollutions qu'il a pu engendrer.

Marlène Lavrieux, LSCE/IPSL, avec son aimable autorisation pour la reproduction de cet article paru dans : www.insu.cnrs.fr

PUB

Alchimia

Growshop

www.alchimiaweb.com

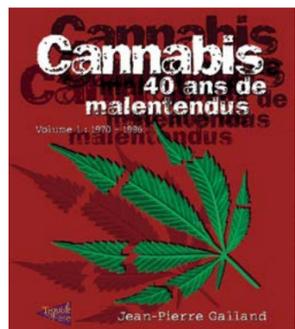
Entrez dans notre site web et visitez nos offres promotionnelles et nouveautés...
Ne les laissez pas s'échapper!!!



Après le jardinage, la lecture

par Ananda

A tout seigneur, tout honneur, saluons d'abord la parution du dernier ouvrage de Jean Pierre Galland: *Cannabis, 40 ans de malentendus*. Tome 1 d'une trilogie, il couvre la période 1970-1996. Tout bonnement passionnant pour qui n'a pas vraiment connu cette période mais cherche à comprendre. JPG part logiquement de la fameuse loi votée le 31 décembre 1970. La contestation est immédiate mais prend du temps

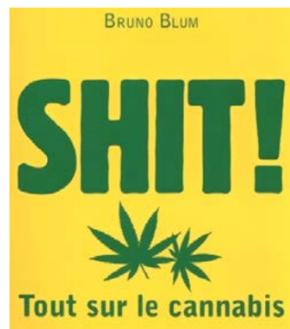


pour s'organiser. Malgré tout, le premier appel au célèbre 18 Joint date de 1976 On apprend une foule de choses sur la très longue marche pro cannabis, sur la naissance du CIRC qui a su rassembler et fédérer les revendications, sur les personnalités dont on ne sait plus très bien quel a été le rôle, sur des partis qui se sont à un moment fortement impliqués mais apparemment se sont détournés du sujet, peine, etc ... La petite et la grande histoire du mouvement cannabique. Les illustrations, les fac-similés de journaux jouent un rôle fondamental dans ces chroniques qu'ils éclairent ou confortent. Les archives de JPG permettent de découvrir une extraordinaire liberté d'expression que la propagande ambiante a complètement émasculée. Rien que pour cela, il faut absolument se procurer le volume, même si cela nécessite de casser la tire-lire... Bonne lecture passionnante, réveillant un peu les

neurones contestataires. Du bonheur

Ed: Trouble Fête. 30 €

Moins ludique, laissant peut-être un tantinet sceptique sur quelques insinuations, *Shit! tout sur le cannabis* de Bruno Blum est très instructif et se lit presque comme un roman. En 303 pages, l'auteur couvre à peu près tous les domaines associés au chanvre: l'histoire de son utilisation générale, ses relations avec la santé publique, sa symbiose avec



la musique, en passant par le trafic, et même le formatage de l'opinion publique, pour finir par la position officielle des différents partis politiques, qui n'a pas vraiment évolué depuis début 2012. C'est bien un livre de culture générale à portée de main comme l'ambitionnait son auteur. Il fourmille également d'anecdotes peu connues, (qui a lu Rabelais, en dehors des textes choisis ou de recherches motivées?) principalement sur le monde de la musique. La lettre du chanteur reggae Lee Pipecock Jackson Perry à un ministre japonais pour intercéder en faveur de Mc Cartney emprisonné pour 200gr d'herbe en 2000, est un délicieux moment.

Ed First. 16 € 95

Spécial copinage, mais le DVD terriblement bien fait et informatif *RDR, la Réduction des Risques*, fait par Laurent Appel et Philippe Lachambre, produit par Asud raconte avec des témoignages et des images d'archives comment et pourquoi fut élaboré ce dispositif,

méconnu du grand public, qui ne date que de 2004-2005.

A commander sur web@ asud.org 7 €

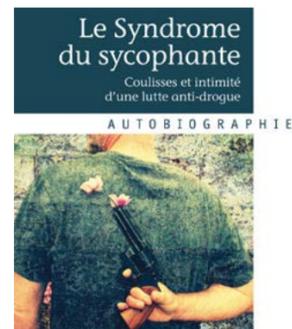
Juste un petit dernier pour la route, *Parlez vous keuf?* par Gilles Braun et Frédéric Debove. Préface de notre grand camarade, mais surtout en fait celui du ministre de l'Intérieur, Alain Bauer. Sous forme de dictionnaire rassemblant et explicitant tout l'univers des hommes de police, ce petit fascicule permet de se rendre compte d'un monde spécial restant malgré tout assez étranger au commun des mortels. Mais il est utile de le connaître pour mieux en cerner le système de fonctionnement.

Ed Vuibert. 18 €

Dans la Grèce antique, un sycophante était tout bêtement un délateur qui lançait des accusations dans le but de s'enrichir. Démosthène les traite de «chiens du peuple». L'indice n'a jamais beaucoup bénéficié des faveurs populaires... Pour-

tant c'est ce qu'a choisi de faire Claude Boudenne, avec un talent hors norme d'après les services pour lesquels il a travaillé. C'est par le biais de diverses rencontres, qu'il va finir par assumer le rôle ambigu de malfaiteur / informateur. Pendant quinze ans, il infiltrera de nombreux réseaux de trafics, permettra d'innombrables arrestations et livre dans Brute de coffrage, ou le syndrome de Sycophante un témoignage captivant non seulement par le sujet, ce milieu de la drogue qu'il connaît bien mais aussi par l'écriture, nerveuse et précise.

éditions Kirographaires, 2010. 19 € 45



Roi Yaltiz, le street album qu'il vous faut pour passer l'été sans Daft Punk !



Roi Yaltiz - Photo: [RBH]²³

C'est via le RBH Sound qu'on l'a vu en 2009 pour l'Appel du 18 joint... Après de longues années à se perfectionner dans les sound system, Roi Yaltiz a enfin sorti son premier projet «Underground». C'était en janvier dernier... Du reggae au dancehall en passant par le hip hop, du chant jusqu'au toast en mode ragga, il nous livre une palette de styles, impeccable sur son 13 titres pur son des massives ! Avec la participation de Bronco Knowledge, la voix de référence

du reggae et son acolyte Néo, avec qui il anime le Green Power show une émission sur la webradio *flyfootelecta*.

Et pour ceux qui douteraient de son engagement pour la légalisation du cannabis, il faudra faire mieux pour ne pas se montrer ridicule, parce qu'il a pris une sérieuse avance à la Marche Mondiale du Cannabis en 2013, watch this !

www.youtube.be/NFQ5dBS8rn8

+ d'infos : www.lesondughetto.com

Editions du Calumet et du Lézard

Nouvelles Haschischiennes

Bientôt disponibles

Shilum nous délivre quelques histoires sous forme de nouvelles extraordinaires, un peu surnaturelles, et magnifiquement illustrées par notre ami Kiki. Ici la suite du premier épisode (voir [RBH]²³ N°9).



La chance ou la coïncidence avaient dû jouer. Et j'étais un sacré veinard.

Le surlendemain, j'étais pressé de vérifier si l'effet magique de la barrette mystérieuse allait encore agir. Je n'y croyais guère, sachant que dans la réalité ce n'était pas possible. Et si cela devait se renouveler, c'est que je devais être victime d'un sacré sortilège.

Il est vrai que l'épreuve qui m'était imposée n'était pas ce que l'on peut considérer comme un accablement particulièrement dur ou horrible.

Au contraire, elle était plutôt plaisante ! Malgré mon naturel sceptique, si cela devait continuer, c'était plus probablement pour me pousser à des épreuves de plus en plus difficiles.

En fait, tout cela n'était que des fantasmes, parce que j'étais beau retourner dans ma rue plusieurs fois dans la journée, je ne retrouvai pas la moindre barrette. Par chance, ce jour-là, il faisait beau et il n'y avait pas un poil de vent. Après ce constat sans

objet, j'eus tôt fait d'oublier tout le cinéma que je m'étais fait. Seulement, en revenant le jour suivant vers mon domicile, je l'aperçus tout de suite, de loin. Elle semblait m'attendre. Ainsi, une nouvelle barrette traînait dans le même périmètre que les trois premières. J'étais super content, mais dans le même temps, je me demandai ce qui m'arrivait. Tout cela était-il normal ? C'était trop beau pour être vrai. Pourtant, la réalité me faisait dire que c'était déjà la quatrième barrette que je trouvais au même endroit.

Trois jours se passèrent sans que je ne retrouve rien d'autre sur mon passage. Cependant, depuis ma dernière découverte, je ne me pouvais plus m'empêcher d'y penser. Je venais régulièrement voir, mais apparemment, les apparitions mystérieuses préféraient ne survenir qu'à l'improviste. Dès que je cherchais à forcer le hasard, il ne se passait plus rien. Le quatrième jour, j'étais revenu à mes occupations, et je n'avais plus rien fait pour forcer le destin. Et curieusement, il n'y avait plus une barrette qui m'attendait : elles étaient de nouveau deux ! Il y avait quelque chose que je ne comprenais pas.

la suite dans le prochain numéro

PUB

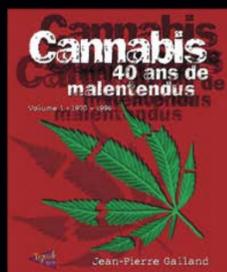
SENSIMILLA.EU
BEST F1 SEEDS
FEMALE & REGULAR

WIDEST CHOICE
OVER 300 TYPES
SKLEP@SENSIMILLA.PL

LIBRAIRIE LADY LONG SOLO

VENTE PAR CORRESPONDANCE

Pour passer vos commandes écrivez à Lady Long Solo
38, rue Keller, 75011, Paris • chèque à l'ordre de Bahram
ou sur le site ladylongsolo.com (pli discret)



Cannabis, 40 ans de malentendus

raconte la grande histoire du combat pour la légalisation du cannabis en France. Ce premier tome débute en 1970 et rapporte, pas à pas, les débats et les aléas de ce combat jusqu'en 1996.

30 euros

Canouflage Gear

Hoodie sweite (taille M) - 42 euros
Tee-shirt - 15 euros
Casquettes (Base-ball et Militaire) - 12 euros
Sacoche - 12 euros
Taie d'oreillers - 8 euros



Vingt ans après, reparaît *Fumée clandestine*, livre-culte de Jean-Pierre Galland, fondateur du CIRC.

Le livre par lequel un débat a pu s'ouvrir en France.

25 euros



Pionnier du Mouvement pour la légalisation contrôlée, Francis Caballero explique «pourquoi» et «comment» il faut légaliser – fournissant un argumentaire complet à l'heure du «changement»...

10 euros



La Maison des Graines présente Mlle Seed :

- Rose de José (5 graines) - 10 euros
- Critik La (5 graines) - 10 euros
- Teddy Kush (5 graines) - 10 euros
- Fruit Violet (5 graines) - 10 euros
- Hase Super Citron (5 graines) - 10 euros
- Jaunk (5 graines) - 10 euros

38, rue Keller, 75011 Paris (entre Bastille et Voltaire) - Tél : 0952738153 - ladylongsolo.com

DERNIÈRE MINUTE

Marijuana Land chez Les fondateurs de Brique

Marijuana Land est le 14ème livre de Jonah Raskin qu'on ne présente plus. Cette maison d'édition avaient déjà surpris son monde en publiant *A la recherche de B.Travençolo*, récit de sa tentative d'une biographie du mythique auteur de *Le trésor de la sierra Madre*. Projet de biographie qu'il abandonna finalement, restant ainsi fidèle à la volonté de Travençolo, personnage singulier déroutant et mystérieux, donc fascinant. Raskin doit son intérêt pour la marijuana à son père, avocat qui cultivait. Dès 1998, il porta son histoire à l'écran avec Homegrown, dans lequel les habitants d'une petite ville des Etats Unis sont asphyxiés par les fumées d'une saisie d'herbe par la police... Dans *Marijuana Land*, dépêches d'une guerre américaine, Raskin, à la ma-

nière du gonzo reporter, nous fait rencontrer tous les acteurs du monde de la marijuana, cultivateurs, policiers, avocats, médecins, journalistes, protagonistes d'une guerre où les cartels ont souvent pris le pas sur la production issue de la contre culture des années 60. Le livre qui date de 2011 est une belle compilation de ses billets.

Pour bien faire, il signe un texte datant janvier 2013, où il évoque les votes historiques dans l'Etat du Colorado et dans l'Etat de Whashington remettant en cause les fondements de la législation internationale actuelle, en légalisant tous les usages de la marijuana au même titre que l'alcool.

Trad. par France Nancy
Ed. : les fondateurs de briques . 16 €

NEWS FLASH

Petite victoire symbolique des Coffeshops

L'AFP nous informait le 5 juin 2013, que l'Etat néerlandais devra dédommager partiellement les coffee shops du Sud des Pays-Bas des pertes subies à la suite de la mise en place de la «carte cannabis» en mai 2012, selon l'avis rendu par le tribunal de La Haye, qui ne s'oppose cependant pas à « l'interdiction de la vente aux touristes de la drogue » ce qui n'est pas contraire à la législation européenne, a ajouté le tribunal. Cependant, les initiateurs de

la plainte entendent casser cette décision en interjetant appel, parce qu'ils estiment que cette politique contribue au maintien d'une forme de discrimination intolérable, à laquelle ils se refusent de participer. Cette carte limitait l'accès aux coffee shops aux seuls résidents dans le pays et les transformait en «club fermés», où les clients devaient s'inscrire, notamment via les autorités municipales.

Source : www.liberation.fr

l'agenda

15 Juin France	Paris: Dédicace 40 ans de malentendus de Jean Pierre Galland (page 9) à <i>Lady Long Solo</i>
17 juin Pays Bas	Journée hollandaise du chanvre
18 Juin France	La Roche-sur-Yon: Délibéré du tribunal concernant la dissolution du CSCF 85-1
17-18 Juin Italie	Florence: colloque international <i>Politiques de lutte contre l'abus de drogues en Europe</i> à l'Institut Universitaire Européen. + d'infos : www.eui.eu/SeminarsAndEvents/Index.aspx?eventid=85451
19 Juin France	Conseil régional IdF: Réunion inaugurale du comité de soutien au candidat <i>Cannabis Santé Liberté Justice</i> ; Pour s'inscrire : 06 14 81 56 79
20 Juin France	Tours: Délibéré du tribunal concernant la dissolution de l'association fédérative du CSCF
21-23 Juin Pays Basque	AG d'ENCOD à Bermeo + d'infos : encod.org
25 juin France	Guéret : Délibéré du tribunal concernant la dissolution du CSCF 23-1
26 Juin Mondial	A l'occasion de la Journée internationale de l'ONU, plusieurs organisations internationales lancent une campagne internationale, avec des actions dans plusieurs villes dans le monde sous le label <i>Soutenez, ne punissez pas</i> . www.asud.org/2013/06/26/manifestation-soutenez-ne-punissez-pas/
27 Juin France	Paris: Séminaire AFR - Acteurs de la RdR, prestataires ou militants ? Médecins du Monde 62, rue Marcadet 75018
28-30 Juin France	Solidays: festival musical militant grâce auquel Solidarité Sida participe à de nombreux programmes de réduction des risques.
5 Juillet France	Marseille: La revue <i>Le Flyer</i> organise un Colloque sur les TSO et la réduction des risques liés à l'usage de drogues opiacées.
11 Juillet France	Limoges: Délibéré du tribunal concernant la dissolution du CSCF 87-1
10 Aout Allemagne	Berlin: HANFPARADE www.hanfparade.de
6 Septembre France	Evry: Procès <i>Cannabis Santé Liberté Justice Vs Police municipale d'Evry</i>
14-16 Sep. Espagne/France	Irun: EXPOGROW www.expogrow.net



CANNABISES

Paulette se tape «En Passant Pécho»

Le mag. se paie la web-série qui déchire...

«Paulette» ce n'est pas qu'un film à succès avec Bernadette Laffont, mais c'est aussi un super magazine féminin (que tous les hommes peuvent lire avec plaisir).

Et quand Paulette cherche à démasquer Ken et Ryu, les auteurs d'une série qui fait un tabac sur le net on se dit qu'il y a matière à jaser. Pourquoi ce buzz ? Parce que la web série En passant pécho joue sur ce registre du faux-semblant pour traiter avec une plume audierdesque tout l'univers du sexe et de la dope... avec pour personnages principaux des dealers... de rire à se pisser dessus.



Rien à voir avec le Télé-achat des Kaira, enfin presque !

Pour lire l'interview et découvrir Paulette Magazine
www.paulette-magazine.com
Pour les retrouver en ligne :
www.facebook.com
Pour visionner leurs exploits :
www.youtube.com

PANNEAU DU MOIS



PUB

LUCILUTM



LE MEILLEUR BALLAST COMMUTABLE SUR LE MARCHÉ!

- ✓ 4 ÉTAPES: 250/400/600/660 W
- ✓ POUR LAMPES DE 600W
- ✓ SUPER SILENCIEUX
- ✓ 10 ANS DE DURÉE DE VIE
- ✓ FAIBLE CONSOMMATION AU DÉMARRAGE
- ✓ 4M DE CABLE RÉFLECTEUR DÉJÀ ASSEMBLÉS
- ✓ UTILISABLE DANS UN ENVIRONNEMENT À HAUTE HUMIDITÉ - INDICE DE PROTECTION IP54



Distributeurs:

CULTURE INDOOR
Tél.: 0033 164212000
Email: sav@cultureindoor.com
Web: www.cultureindoor.com

FLORATECK
Tél.: 0033 549417748
Email: info@florateck.fr
Web: www.florateck.fr

HIGHPROSHOP
Tél.: 0033 298841111
Email: commande@highproshop.fr
Web: www.highproshop.fr

HYDRO FACTORY
Tél.: 0033 180925680
Email: pro@hydrofactory.com
Web: www.hydrofactory.com

PRIMA KLIMA TRADING CZ s.r.o.
Adr.: Radnice 594, CZ-33828
Radnice, Rép. tchèque
Tél.: 00420 371 795 340
Fax: 00420 371 795 343
Email: info@primaklima.biz
Web: www.primaklima.biz

Focus Expogrow

Interview de Thomas qui «Plantasur»

Comment te présenter à nos lecteurs, peux-tu retracer en grandes lignes ton parcours ?

Je suis Français, Rennais pour être plus précis, et cela fait 12 ans que je vis en Espagne avec ma femme et mes 2 filles.

A 16 ans, j'ai décidé de quitter le lycée car le système ne me convenait pas. J'avais aussi envie de découvrir le monde et j'ai commencé par le Maroc. Après de nombreux voyages, j'ai fini, au milieu des années 90, par poser mes valises aux Pays-Bas où j'ai ouvert un head shop à la frontière allemande. C'est à ce moment là que j'ai commencé à rencontrer les différents grainetiers Néerlandais.

Au début des années 2000, on a vu plusieurs grow-shops s'ouvrir en Espagne. Attiré par ce pays, j'ai décidé de me lancer dans l'aventure et de créer Plantasur à Grenade. Nous avons commencé par vendre des graines et des accessoires puis, nous avons, petit à petit grâce à la confiance croissante des fabricants et des marques du secteur, pu élargir notre catalogue. Plantasur, c'est aujourd'hui une équipe de 50 personnes qui travaille pour plus d'une centaine de clients à travers l'Europe et le monde. Nous sommes également présents dans tous les plus grands salons professionnels. Je reviens d'ailleurs tout juste du Treating Yourself à Toronto et prépare actuellement notre prochain salon, *Expogrow*, qui se tiendra en septembre à Irun. Après avoir parcouru pendant de nombreuses années les différents salons, nous avons envie d'en créer un à notre image, plus festif avec de nombreux artistes et animations. L'idée est d'allier la culture artistique à la culture cannabique.

Tu es un entrepreneur courageux, comment analyses-tu la situation en France d'abord en tant que citoyen, mais aussi avec ton regard de chef d'entreprise ?

Je peux parler des choses que je connais. Dans notre secteur d'activité, il faut beaucoup de courage pour ouvrir une entreprise en France, la loi française étant l'une des plus dures d'Europe. Le marché y est vraiment incertain et il y a une vraie peur de la répression. En tant que citoyen, j'ai vraiment cru que le changement allait se produire, que l'on allait vers un dialogue. On nous parle de salles de shoot, ce qui fait encore plus peur aux gens qui ne sont pas informés et qui ont tendance à faire des amalgames.

J'admire le courage de Dominique Broc, le porte-parole des CSC en France et celui de toutes les autres personnes qui ont fait leur déclaration en préfecture. Hélas, les derniers propos de M. Valls nous montrent bien que le débat est pour le moment impossible. En tant que chef d'entreprise, je garde l'espoir et je reste persuadé que les choses vont changer et les mentalités évoluer.

Quelles sont les actions que tu engages pour soutenir le mouvement anti-prohibitionniste ?

Chaque jour, nous apportons notre pierre à l'édifice, même si nous sommes beaucoup moins médiatisés que les militants sur le terrain. Travailler dans notre secteur, l'industrie cannabique, est une forme de combat pour faire évoluer les choses.

Avec *Expogrow*, nous apportons concrètement notre soutien aux différentes associations espagnoles et françaises en leur offrant un grand stand commun. Nous sommes régulièrement en contact avec EUSFAC et ENCOD. De nombreux conférenciers seront invités pour partager leurs diverses expériences et, comme l'an dernier à Martin Barriuso de Pannagh, nous décernerons un prix à l'activiste de l'année. Une manière de reconnaître et récompenser des personnes qui forcent le respect par leur engagement.

La crise économique qui sévit en Espagne et en France a-t-elle un impact sur votre activité ?

Evidemment, comme pour tout le monde, la crise nous la subissons. Nous avons vu s'opérer des changements dans les demandes de nos clients qui doivent s'adapter à de nouveaux comportements chez le consommateur. A la fin des années 2000, avant la crise, les grandes marques étaient leaders et le prix n'arrêtait pas les acheteurs.

Depuis 2 ou 3 ans, le prix est un critère de choix essentiel. Tout en restant attentif à la qualité, nous avons dû proposer dans notre catalogue davantage de produits d'entrée de gamme. En Espagne, le marché est cependant toujours en expansion et de nouvelles boutiques ou banques de graines continuent de voir le jour.

A propos de l'Expogrow, quel bilan tires-tu de la première édition ?

Avec environ 16.000 visiteurs, pour une première, on peut dire que le bilan est plutôt positif. Ça n'a pas été de tout repos, car tout s'est décidé fin avril et il faut avouer qu'on a eu quelques périodes de stress. Mais au final, je suis satisfait. C'est donc pour cela que nous recommençons cette année.

Peux-tu rappeler la particularité d'Expogrow, ce qui en fait un moment unique, un événement exceptionnel ?

Comme je te l'ai expliqué, je voulais vraiment quelque chose de festif et ludique, plus qu'une simple foire. Il existe déjà de nombreuses foires en Europe, plusieurs en Espagne, il fallait donc innover, proposer quelque chose de nouveau et avant tout surprendre.

Nous avons souhaité avec Positronic's et El Punto organiser des concerts le soir avec des artistes de premier ordre. Cela a été un plaisir de recevoir B-REAL, le chanteur mythique de Cypress Hill. La journée, des animations autour du Skate, avec des graffeurs et du street art étaient proposées. Au milieu des exposants de la foire, des équilibristes et échassiers déambulaient pour animer les allées.



Récréation, discussions: Steve de Angelo, Farid Ghehiouche, Nol Van Schaik - Photos: [RBH]²³



expogrow



Berri Txarrak - Photo: Expogrow.net

Le vrai problème est qu'il est interdit de parler du cannabis sous un angle positif sans que cela soit considéré comme une apologie.

Les forums internationaux, organisés en association avec l'EUSFAC, nous semblaient parfaitement convenir et étaient de plus très attendus par le public. La décision d'inviter le CIRC et Jean-Pierre GALLAND, était une évidence pour cette première édition. D'autres associations qui se battent depuis tant d'années

dans le pays des Droits de l'Homme et où pourtant les lois sont les plus répressives d'Europe, sont venues nombreuses et je tiens à les remercier. Pour la 2ème édition, nous renouvelons l'expérience en invitant de nombreuses associations, notamment les représentants des CSC de France et d'Espagne.

Avez-vous subi des pressions de la part des autorités, tant espagnoles que françaises ?

Non, vraiment aucune.

Peux-tu nous décrire en avant première le programme de cette année ?

Sinsemilla, Berri Txarrak et Guaka sont les premiers groupes confirmés pour le samedi 14. Pour cette édition, il n'y aura qu'une seule soirée de concerts, mais elle débutera plus tôt que l'an dernier.

Expogrow - Du 13 au 15 septembre

2ème édition de l'Expogrow au Parc d'exposition Ficoba à Irun.

Plus de 200 professionnels sur 12.000m² de superficie.

Situé à 2 km de l'aéroport de Saint Sébastien et à moins de 200 mètres de la frontière française. Avec ses activités connexes (paint graph, bi-cross), traditionnelles (force basque) et participatives (chute libre), sa cérémonie des récompenses et son Forum Social International du Cannabis.

Plus d'infos sur www.expogrow.net

Une légende, et le mot est faible, sera parmi nous. Le fameux, Lee Scratch Perry qui quittera un instant son île. Ce «neat little man» jamaïcain, ce génie extravagant de 78 ans qui a lancé une autre légende Bob Marley, nous fait le grand honneur de venir à *Expogrow*.

Nul besoin de présenter Sinsemilla, fameux groupe de la scène française, qui viennent de fêter leurs 20 ans de carrière. Berri Txarrak est aussi une grande figure du rock métal basque. Guaka, groupe bordelais, a fait les premières parties de Shaka Ponk pour leur dernière tournée, ils ont même fait un duo avec Sam, la chanteuse de Shaka. La région du Pays Basque qui nous reçoit sera représentée, et nous aurons les épreuves de force (un spectacle colossal), le public avait beaucoup apprécié l'année dernière. Il y aura aussi beaucoup d'autres surprises durant ces trois journées.

Mais il ne faut pas oublier que *Expogrow* c'est aussi, et avant tout, une foire internationale, 200 exposants, les marques les plus importantes du marché du Grow seront présentes dans les 5.000 m² de pavillons. Green House Seeds, Canna, GHE, Secret Jardin, Advanced Hydroponic of Holland, Eva Seed et Nirvana nous font l'honneur d'être sponsor, mais il y aura aussi beaucoup d'autres, tel que Bio Bizz, Atami, Hydrolab, Hortiline, Dinafem, Kannabia, des marques américaines souhaitent venir, mais je ne peux pas toutes les citer. Le public vient pour découvrir de nouveaux produits, les dernières nouveautés.

En tout cas, nous souhaitons faire quelque chose de qualité ouvert à toutes les bourses, le prix pour la journée salon/concert est vraiment attractif.

Que penses-tu des évolutions en cours aux Etats-Unis et en Europe ?

Ce qui se passe aux Etats-Unis est très intéressant, c'est un pays où tout peut bouger très rapidement et faire bouger le reste du monde, il y a déjà presque la moitié des Etats qui ont accepté la consommation médicinale, et d'autres vont suivre. L'Uruguay songe également à légaliser le cannabis. J'ai la chance de pouvoir beaucoup voyager et je vois que les choses évoluent. Il y a des grow-shops qui ouvrent dans de nombreux pays, même en Russie où vient de s'organiser la première foire cette année. L'industrie légale du cannabis fait vivre des millions de personnes à travers le monde et je parle bien d'industrie et de marché économique légal. Les Etats-Unis l'ont déjà compris et préparent des stratégies pour demain.

Un ancien cadre de Microsoft, James SHIVELY, s'y intéresse et veut créer sa marque de distribution, comme d'autres pour le café ou les hamburgers, avec un réseau d'importation en direct du Mexique. Je suis plus favorable à l'autoproduction, plutôt qu'à une

distribution qui serait contrôlée par des multinationales. En Espagne, la vente de graines est légale mais reste interdite aux mineurs. On compte environ 800 boutiques, beaucoup de banques de graines, de grossistes. C'est un marché qui emploie des milliers de personnes dans un pays où la crise et le taux de chômage atteignent des niveaux alarmants. C'est un pays tolérant, où la consommation de cannabis est décriminalisée et où nous pouvons en parler librement. En France, il y a environ 250 boutiques qui vendent du matériel et des accessoires pour les cultivateurs, dont officiellement on estime le nombre à 200.000. Mais l'interdiction de «présenter sous un jour favorable» du fait de la loi de 1970 (Ndlr : Art L3421-4 (ex L630)), rendant impossible la vente de graines, réduit les marges de manœuvres et le développement du chiffre d'affaires de ces entreprises.

Tu m'as dit que durant la foire il y aurait un stand commun pour les associations espagnoles et françaises, que penses-tu d'une association «cultiver ensemble» ?

Oui, nous aurons un stand associatif international avec l'EUSFAC d'Espagne et différentes associations françaises, évidemment le CIRC et aussi d'autres moins connues médiatiquement mais tout autant actives. Ces rencontres permettent d'échanger les différentes expériences. Ainsi les C.S.C vont essayer de faire un mouvement européen, plutôt que de se battre chacun de son côté. Evidemment l'union fait la force. J'espère qu'*Expogrow*, en offrant aux différents acteurs de la scène du grow l'opportunité de se rencontrer, apportera sa contribution.

Penses-tu que des publications sur le cannabis comme [RBH]²³ soient un risque nécessaire ?

Le risque est toujours nécessaire pour faire évoluer les mentalités, pour informer malgré les interdictions dues à la loi de 1970. Il y a toujours eu des artistes militants qui, au travers de leurs œuvres, ont voulu lutter contre la prohibition et la censure. Le vrai problème est qu'il est interdit de parler du cannabis sous un angle positif sans que cela soit considéré comme une apologie. Beaucoup de musiciens ont déjà affiché leur opinion, tel que Le Peuple de l'Herbe ou Sinsemilla qui se produira à *Expogrow* cette année. Il y a aussi des écrivains qui traitent de ce sujet. Jean-Pierre GALLAND vient d'écrire un livre. Alexandre Grondeau a également publié un roman «Génération H», road trip sur la génération de la fin des années 90. Il sera présent à Irun. Toutes ces œuvres, ainsi que [RBH]²³ font partie d'un mouvement indispensable dans une démocratie.

Un dernier mot, mais un seul à propos de la [RBH]²³ - La Gazette du Chanvre, est-ce que tu l'aimes ? un peu, beaucoup, passionnément, à la folie, pas du tout ?

Beaucoup.

PUBLI REPORTAGE

Inhalater XP

Simple, robuste, efficace

par Philippe Sérié

Ancien fumeur de joints et de gitanes, l'annonce, il y a quelques années de mon emphysème pulmonaire m'a filé un choc !

Arrêt du tabac devenu obligatoire. Fini les «demain j'arrête». C'était tout de suite et maintenant. Consommateur de cannabis depuis belle lurette, devenu utilisateur «thérapeutique» après le passage récréatif, j'ai acheté mon premier vaporisateur. Et ce fut une révélation ! J'ai de suite privilégié les gros vaporisateurs de salon (Herborizer et Volcano), les portables présentant l'inconvénient à mes yeux, de ne pas contenir assez de matière par rapport à mes besoins ou bien de ne pas chauffer assez. Et disons-le, j'avais une réticence par rapport aux prix de ces appareils sophistiqués.

Sachant que je rédige des articles pour décrire de manière assez complète l'utilisation des vaporisateurs pour le site de «Principes Actifs», un ami bien avisé m'a offert un

*Inhalater XP**, nouvel appareil portable canadien. Toujours sur ses conseils, sans même lire préalablement la fiche technique, je l'ai essayé.

Résultat

pour la première fois, la taille de la capsule contenant le cannabis en poudre est suffisante pour soigner mes maux. La molette de réglage donnée pour aller de 140 à 200°C semble aller jusqu'à 210°C. Réglé à 6,5 sur 9, vapeur très THC. A partir de 8, d'autres effets apparaissent, ce qui laisse supposer que l'on récupère aussi ainsi le CBB et donc que la température maximale est au-dessus de 200°C (ce n'est pas du tout un reproche, bien au contraire).

Le goût est très agréable et une fois fini, le résidu qui sort ne présente pas de traces de pré-combustion mais a bien l'aspect du produit débarrassé de tout produit actif.

Avec ce dernier, surprise, surprise j'ai commencé son utilisation lors de réveils nocturnes assez hard. Il est donc devenu le remplaçant de la pilule somnifère bien connue de

FICHE TECHNIQUE INHALATER XP

- Température réglable
 - Chauffe en 30 - 60 secondes
 - Micro USB de recharge
 - Coupe automatiquement après 8 minutes
 - L'unité peut être utilisée pendant la charge
- Très bonne prise en main
- hauteur 15cm Ø 4 cm

certaines et ce avec joie. S'en est suivi, au résultat de mes essais pour la nuit, une utilisation bien plus généralisée qui remplace le fameux stick intermédiaire des «vapeurs» dans le besoin. Il contient assez de matière (jusqu'à 0,3g) et son réglage des températures permet d'obtenir de vraies «bolées» de vapeur bien agréables. Rechargeable par USB où l'on veut avec une bonne autonomie. Et son design est sympa tout en étant sobre.

Bravo aux Canadiens, vous avez totalement réussi votre entrée sur ce marché qui, déjà, risque de vous échapper



Photo : [RBHI]²³

avec les machines à vaporiser les huiles...

* le XP remplace le INH004, et présente des améliorations techniques de détails, en particulier pour la durée de la batterie.
Source: Philippe Sérié - Principes Actifs
Pour retrouver sa chronique : www.principesactifs.org/les-vapos/
+ d'infos et de conseils sont disponibles sur le site : wholesale.euvapors.com

PUBLI REPORTAGE

Chanvre,

architecture & développement durable

par Carine Lauga

Pari gagné pour les architectes de l'agence parisienne Atelier D, qui ont réussi à mener la première construction neuve d'immeuble collectif utilisant du béton de chanvre. Après avoir remporté l'appel d'offres de Paris Habitat, «nous avons mis sur les rails l'idée d'utiliser le béton de chanvre afin d'atteindre le niveau BBC Effinergie», nous explique d'emblée Ilhem Belhatem, co-architecte du projet de la rue Bourgon (13e arrondissement).

Instrumentalisation de l'immeuble

L'agence, à la forte implication dans la construction durable, a ainsi convaincu le maître d'ouvrage pour tenter cette opération pilote. «La mise en œuvre du béton de chanvre n'a pas été simple, d'autant que c'est un matériau qui manquait de DTU à l'époque. Pour autant, les règles n'ont pas changé à ce jour», souligne-t-elle. Pour démontrer les capacités de ce matériau, les concepteurs ont décidé d'instrumentaliser cet immeuble, l'étude - qui sera menée sur trois ans - devant permettre de caractériser l'impact du béton de chanvre sur les conditions ambiantes au sein des espaces habités. «Nous avons mis en place des sondes dans les murs afin d'évaluer le mode de fonctionnement, mesurer la température intérieure. Notre objectif est vraiment de prouver que les capacités hygrothermiques du béton influence les variations de températures à l'intérieur», précise Ilhem Belhatem. Et de rappeler que le comportement des usagers n'est évidemment pas à négliger.

Coordination complexe

Poussant au plus loin leur approche environnementale, les architectes ont favorisé une conception bioclimatique (orientation nord-sud) pour profiter au maximum de l'ensoleillement et de la ventilation naturelle. Ils ont ainsi imaginé de grandes ouvertures au sud, avec des bow-windows vitrés sur jardin pour éclairer les pièces de jour, des balcons filants qui servent d'auvent et de protection solaire à la fois, ainsi qu'une façade nord plutôt aveugle avec de petites fenêtres pour les pièces de nuit. En outre, ils ont privilégié des matériaux et équipements «verts», tels le linoléum pour le sol, des peintures écologiques, des panneaux photovoltaïques en toiture, et aussi l'installation d'une chaudière pulsatoire pour collectif. «Elle a l'avantage d'être plus performante qu'une chaudière classique à condensation, de produire moins de fumée et de n'émettre aucun polluant», nous explique Ilhem Belhatem.

Outre les matériaux qu'il a fallu faire accepter par tous les acteurs du projet, la contrainte la plus forte a été la coordination des entreprises, qu'il a également fallu former aux techniques de mise en œuvre du béton de chanvre. «Cela a été compliqué sur la phase préparatoire et d'exécution, ce qui a retardé le chantier au final», nous confie l'architecte. Près de deux ans après son lancement, le projet a vu le jour il y a quelques semaines.

(28/05/2013)
Paru dans bacti actu avec l'aimable autorisation de Agence Atelier D

PUBLI REPORTAGE

Systemes Autopot

Les Autopots sont d'un fonctionnement extrêmement simples et acceptent toute forme de substrats, même si ils sont particulièrement étudiés pour ceux qui pratiquent l'hydroponie.

Autopot s'installe très facilement à l'intérieur comme à l'extérieur. Les différents systèmes fonctionnent sur le système breveté "acquavalve" se déclenchant automatiquement quand le substrat s'assèche. Avec ce nouveau système de récipients de culture, le fabriquant a pris en compte le

fait que les jardiniers, même convaincus, ne sont pas forcément disponibles tout le temps pour arroser.

Le grand avantage est donc l'autonomie de l'installation qui offre la possibilité d'abandonner ses plantes plusieurs jours avec la conscience tranquille. Parce qu'Autopot se charge également de la nutrition en assurant le mélange eau/engrais pour les cultures en hydroponie. Et comme c'est un système ouvert, la solution ne varie pas à la différence des circuits fermés.

On peut bien sûr utiliser toutes sortes de substrats, selon les goûts et le mode de culture privilégié : coco, perlites, terreau simple, laine de roche.

Tout a donc été étudié pour obtenir de belles plantes. Un petit bémol quand même, avec l'utilisation de terreau, car ce dernier peut conserver son humidité perturbant un peu la rehydratation nécessaire.

Autopot: www.autopot.co.uk



IPot-System - Photo : Grow In AG/Autopot

PUB

Nouvelles haschichiennes
shilum

Les Éditions du Galumet & les Éditions du Léopard
SONT HEUREUSES DE VOUS ANNONCER LA SORTIE PROCHAINE DES
Nouvelles Haschichiennes de Shilum
CE RECUEIL DE 12 NOUVELLES,
SUR LE THÈME DU CANNABIS ET DE SA CONSOMMATION, DEVRAIT
SE RETROUVER EN LIBRAIRIE DÈS LE MOIS DE NOVEMBRE 2012.
Souscription au prix de 15 €
(port compris ; au lieu de 18 € 50 le livre)
POUR ÊTRE SÛR DE POUVOIR LE DÉPOSER AU PIED DU
SAPIN, COMMANDEZ-LE DÈS AUJOURD'HUI :
lecalumetdelapaix@yahoo.fr

LIBRAIRIE LADY LONG SOLO
VENTE PAR CORRESPONDANCE
Pour passer vos commandes écrivez à Lady Long Solo
38, rue Keller, 75011, Paris • chèque à l'ordre de Bahram
ou sur le site ladylongsolo.com (pli discret)

VapeXhale 449 €

99 € Briquet tempête
Magic Flight "Lauch Box"
l'adaptateur pour résine 20 €

10 €

VapBong 30 €

Herborize basic tube 249 €

FlashVAPE deluxe 129 €

38, rue Keller, 75011 Paris (entre Bastille et Voltaire)
Tél : 0952738153 - ladylongsolo.com

Alchimia Growshop

Alchimia vous propose une sélection de
+50 banques de graines de cannabis

MR.NICE
Sensi Seeds
Delicious Seeds
Dutch Passion
Paradise Seeds
Royal Queen Seeds
Serious Seeds
Reagan Recor
Granddaddies
EVA
Ripper Seeds
Medical Seeds

www.alchimiaweb.com

— A M S T E R D A M —

NIRVANA

Qualité Garantie

AUTO



**NEW!
AUTO-
FLOWERING**

FLOWERING

Blue Mystic

Short Rider

Bubblelicious

Jock Horror

Northern Lights

www.nirvana.nl